



Rodrigue Aho



PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

PROGRAMME D' ACTIONS
DU GOUVERNEMENT **2016-2021**



SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6
MOT D'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE	8
SYNTHÈSE	10
1 / DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	18
1. Diagnostic stratégique	20
2. Vision et orientations stratégiques	23
3. Cadrage macroéconomique et impacts socio-économiques du Programme	26
2 / PROGRAMME D' ACTIONS 2016-2021	32
Pilier 1 : Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance	
• Axe stratégique n°1 : Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit	34
• Axe stratégique n°2 : Amélioration de la gouvernance	37
Pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie	
• Axe stratégique n°3 : Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité	44
• Axe stratégique n°4 : Amélioration de la croissance économique	49
• Axe stratégique n°5 : Amélioration des performances de l'éducation	62
Pilier 3 : Améliorer les conditions de vie des populations	
• Axe stratégique n°6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale	68
• Axe stratégique n°7 : Développement équilibré et durable de l'espace national	74
3 / MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	80
1. Financement	82
2. Mécanisme de mise en œuvre	86
3. Cadre de suivi et d'évaluation	89
4. Risques et facteurs clefs de succès de la mise en œuvre	93





LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABRI	Agence Béninoise pour la Recherche et l'Innovation
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ANPS	Agence Nationale de la Protection Sociale
APIEX	Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CERMID	Cellule d'Enquête et de Recherche Mixte Impôts-Douanes
CIFAF	Centre International de Formation en Afrique des Avocats Francophones
CIIS	Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir
CM	Conseil des Ministres
CN	Conseil du Numérique
CNE	Conseil National de l'Education
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COP21	21e Conférence des Parties à la CCNUCC
CSE	Comité de Suivi et d'Evaluation
CSPP	Comité de suivi des Projets Phares
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
EFMS	École de Formation Médico-Sociale
ERSUMA	École Régionale Supérieure de la Magistrature
ESA	Enquêtes Statistiques Agricoles
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FITHEB	Festival International de Théâtre du Bénin
FSRU	Floating Storage Regasification Unit
FIVIS	Fonds d'Infrastructures pour les Villes Secondaires
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
ITR	Infrastructures de Transport Rural
IDH	Indice de Développement Humain
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LED	Light Emitting Diode
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

Mds	Milliards
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MIT	Moyens Intermédiaires de Transport
MPME	Micro Petite et Moyenne Entreprise
MPMI	Micro Petite et Moyenne Industrie
MW	Mégawatt
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PANA	Programme d'Action Nationale pour l'Adaptation aux changements climatiques
PDA	Pôle de Développement Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNI	Programme National d'Investissement
PONADEC	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PPP	Partenariat Public-Privé
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVs	Photovoltaïques
RNA	Recensement National de l'Agriculture
SAMU	Service d'Assistance Médicale et des Urgences (du Bénin)
SAP	Système d'Alerte Précoce
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electricité
SEM	Société d'Economie Mixte
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Education
Smart Gov	Administration Intelligente
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
T	Tonne
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPE	Très Petite Entreprise
TPS	Taxe Professionnelle Synthétique
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UECN	Unité d'Exécution du Conseil du Numérique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNB	Université Nationale du Bénin
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture



Le Mot du Président
de la République

Le Programme d'Actions de mon Gouvernement pour le quinquennat 2016-2021 est porteur d'espérance.

Modèle de démocratie et de stabilité, le Bénin dispose des atouts nécessaires pour devenir un espace de développement durable et inclusif, de dynamisme économique et de progrès social. Ce potentiel, inexploité depuis trop longtemps, ne demande qu'à être révélé.

En effet, la position stratégique du Bénin en Afrique de l'Ouest, son capital humain, sa stabilité politique et ses patrimoines sont des avantages indiscutables. Il est donc crucial de mieux faire connaître et exploiter ces forces.

C'est tout le sens du Programme « Bénin Révélé ». Il vise à établir un cadre plus propice à l'éclosion des talents et du dynamisme des Béninois de manière à relancer durablement le développement de notre pays.

Le Programme « Bénin Révélé » agit simultanément sur les leviers institutionnels, économiques et sociaux. Il se matérialise par 45 projets phares dans les secteurs clés de l'économie. Il sera exécuté avec l'appui de partenaires privés. Ce Programme constitue un volume d'investissements sans précédent dans l'histoire du pays et ses effets ont vocation à accroître le pouvoir d'achat, améliorer le bien-être des populations, dynamiser l'emploi et faire rayonner le Bénin à l'international.

C'est ainsi que se manifeste Le Nouveau Départ pour tous les Béninois, pour tous les secteurs de l'économie et pour les relations entre notre pays et ses partenaires.

Patrice Talon

Président de la République du Bénin



Synthèse

1. Le bilan de près de vingt-six (26) années de démocratie et de libéralisme économique révèle que **le Bénin, malgré son potentiel, présente de lents progrès vers l'atteinte des résultats de développement durable (économique, social, environnemental et jouissance des libertés individuelles)**. La situation de la pauvreté demeure préoccupante avec 40,1% de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire et l'Indicateur de développement humain (IDH) est estimé à 0,48 en 2015 classant le Bénin au 166^e rang sur 188. La gouvernance du pays dans ses différentes dimensions est marquée par des faiblesses notoires en termes d'efficacité, de transparence et de redevabilité. De sérieuses déficiences ont été notées au niveau de la capacité à définir et à mettre en œuvre les politiques publiques optimales.
2. **Une nouvelle ère de gouvernance de l'action publique a été lancée avec l'élection du Président Patrice Talon en avril 2016**, sur la base de son programme de société « Le Nouveau Départ ». Le Chef de l'État a clairement affiché son ambition d'engager des réformes profondes pour impulser une nouvelle dynamique dans le pays ; « L'urgence est donc aux réformes politiques, à la restructuration de l'économie nationale, à la reconstitution du tissu social en redonnant confiance à nos citoyens et à la restauration de la crédibilité de notre pays » a-t-il indiqué dans son discours d'investiture le 6 avril 2016.
3. En lien avec cette vision du Chef de l'État, **le Gouvernement a fait le choix d'améliorer la gouvernance dans toutes ses dimensions** : politique, administrative et économique, et d'engager des réformes audacieuses pour plus d'efficacité économique, plus de justice dans l'accès aux services publics, aux ressources et aux

opportunités, plus de confiance entre les collectivités, les entreprises et les personnes et plus de participation des populations dans un système démocratique ouvert et transparent. La démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance seront consolidés à travers une réforme institutionnelle et politique globale visant à construire un véritable équilibre structurel et fonctionnel des institutions de la République. L'objectif étant de « rétablir un État respectueux des principes de la démocratie ».

4. **Le Gouvernement engagera, à cet effet, les actions et réformes audacieuses pour « Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin ».** Le Programme d'Actions du Gouvernement (ou « Le Programme ») pour le quinquennat est élaboré dans ce contexte. Il se fonde également sur les réflexions sur l'Agenda 2030 pour le développement (ODD) ainsi que les conclusions et recommandations de l'accord de Paris sur les changements climatiques (COP21).
5. Le Programme définit les actions à mener au cours du mandat de cinq (5) ans en vue de réaliser les objectifs du Gouvernement. Dans une démarche cohérente et inclusive, il intègre les engagements contenus dans le projet de société du candidat consolidés par les constats faits, après la prise de fonction, les orientations stratégiques à moyen et long termes et les actions phares. **Le Programme se décline à travers des réformes, des projets phares et des projets sectoriels planifiés sur la période. Il sera l'instrument unique de pilotage de l'action gouvernementale** et servira pour la programmation des activités des ministères ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du Budget de l'État.
6. Le Gouvernement a retenu de fonder ses actions au cours du quinquennat 2016-2021 sur trois (3) piliers, divisés en sept (7) axes stratégiques, à savoir :

I. Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance

- Axe 1 - Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit
- Axe 2 - Amélioration de la gouvernance

II. Engager la transformation structurelle de l'économie

- Axe 3 - Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité
- Axe 4 - Amélioration de la croissance économique
- Axe 5 - Amélioration des performances de l'éducation

III. Améliorer les conditions de vie des populations

- Axe 6 - Renforcement des services sociaux de base et protection sociale
- Axe 7 - Développement équilibré et durable de l'espace national

7. Les objectifs visant à consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance se déclinent en cinq volets :
 - i. Renforcer l'indépendance et la célérité du système judiciaire national
 - ii. Assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes de la presse
 - iii. Dynamiser et moderniser l'administration publique
 - iv. Renforcer la sécurité intérieure et la défense du territoire national par une protection adéquate des biens et des personnes

- v. Faire de la diplomatie un véritable instrument au service du développement. Il s'agira notamment de réviser la Constitution du 11 décembre 1990, de dynamiser le système partisan et de mettre en place des instruments juridiques favorables au développement humain, social et économique. L'amélioration de la gouvernance administrative est l'une des priorités dans ce domaine
8. Pour relever le défi de la transformation structurelle de l'économie béninoise, le Gouvernement se concentrera sur trois (3) principaux axes :
- i. L'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de sa stabilité
 - ii. L'amélioration de la croissance économique
 - iii. L'amélioration des performances de l'éducation. Le Gouvernement conduira les réformes structurelles pour renforcer le système de gestion des finances publiques et améliorer l'environnement des affaires

Des investissements massifs seront effectués dans l'agriculture, le tourisme et la culture, l'économie numérique et les TIC, l'énergie, les infrastructures de transport et les unités de transformation. Plus de sept mille (7 000) milliards de francs CFA d'investissements sont prévus pour les projets phares devant concourir à l'amélioration de la croissance économique. En relation avec les ambitions économiques du pays, le Gouvernement compte reconstruire le système éducatif ;

- i. Bâtir une nouvelle gouvernance

du secteur basée essentiellement sur une dépolitisation de l'administration de l'éducation et une amélioration de la qualité de l'enseignement

- ii. Adapter l'enseignement aux besoins du pays et des entreprises
- iii. Assurer la qualité de l'éducation
- iv. Renforcer la recherche scientifique

À l'appui, doté de capital humain performant d'ici à 2021, le Bénin serait une plateforme internationale d'excellence, du « savoir et de l'innovation ».

9. En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement s'engage à rendre rapidement opérationnelle une nouvelle politique de protection sociale et d'accès aux services sociaux de base pour tous les citoyens. En particulier, l'État prendra en charge la protection sociale des plus démunis et mettra en place une politique de microcrédit au profit des populations en réponse aux besoins réels de financement des activités génératrices de revenus. À cet effet, il s'attèlera à atteindre les principaux objectifs ci-après :

- i. Renforcer la protection sociale et la solidarité (assurance maladie et retraite)
- ii. Réorganiser le système de santé pour une couverture sanitaire plus efficace Assurer l'accès des populations à l'eau potable et à l'énergie électrique
- iii. Mettre en place une réelle politique de soutien aux artisans par la formation et l'accès au financement approprié de leurs besoins

- iv. Mettre en place un dispositif pour la promotion des vocations et talents artistiques

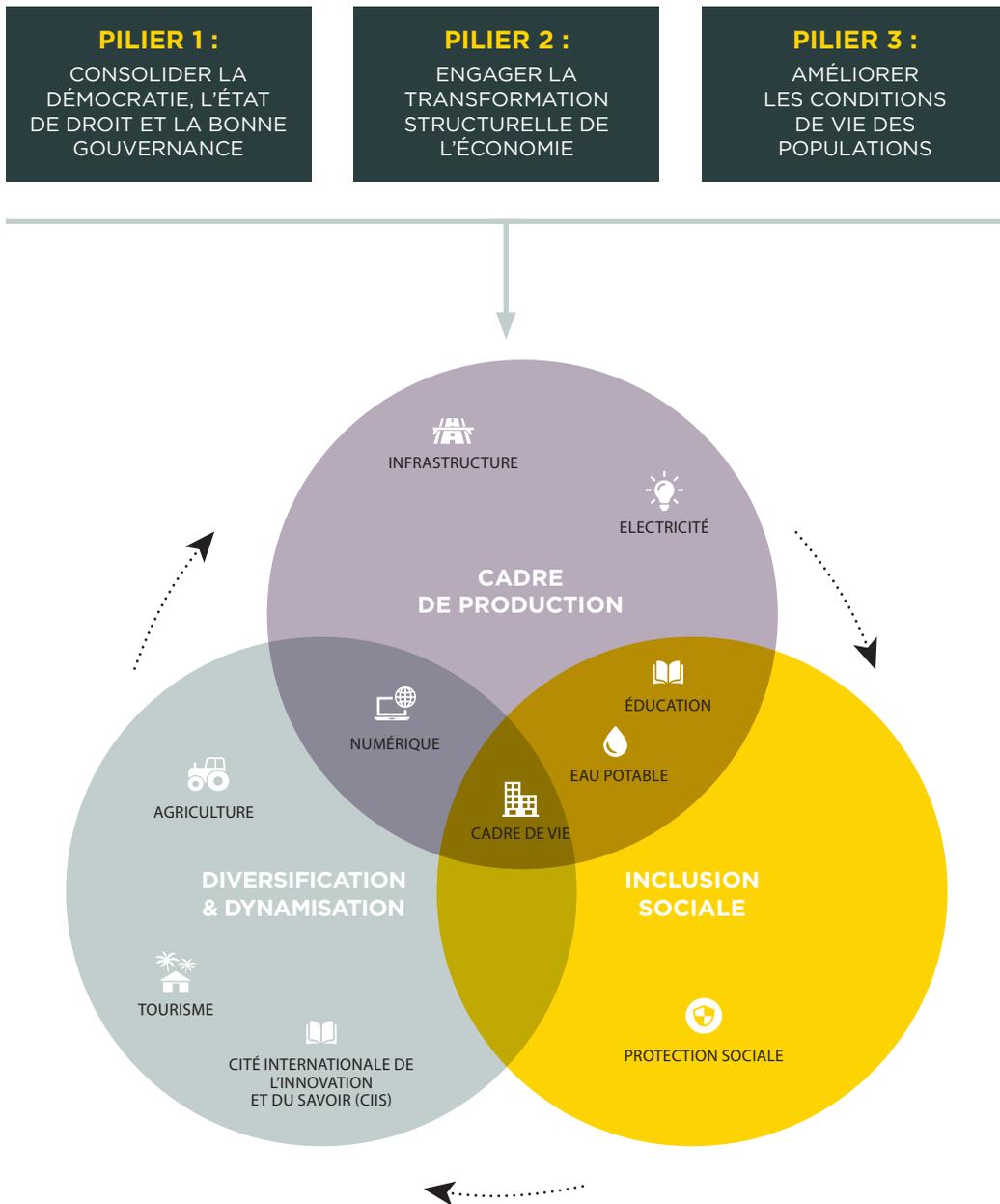
Le Gouvernement envisage également une intervention significative en matière d'aménagement équilibré et durable de l'espace national en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Deux pistes d'intervention sont privilégiées sous cet axe :

- i. L'amélioration du cadre de vie et du développement durable
- ii. L'approfondissement de la décentralisation ainsi que la déconcentration. La réalisation de grands projets urbains dont le coût est estimé à environ mille six cent (1 600) milliards de FCFA constitue les chantiers phares pour améliorer le cadre de vie des populations et servir de levier au décollage économique

10. Le Programme d'Actions 2016 - 2021 du Gouvernement est ainsi bâti sur le choix d'un scénario de croissance volontariste et ambitieux qui induit la transformation structurelle de l'économie béninoise. Le coût total du Programme est estimé à neuf mille trente-neuf (9 039) milliards de FCFA dont huit cent quatre-vingt-neuf (889) milliards déjà acquis, ce qui fait ressortir un besoin de financement de huit mille cent cinquante (8 150) milliards. Le portefeuille de projets inscrits au Programme comprend 45 projets phares estimés à sept mille quatre-vingt-six (7 086) milliards de FCFA que le Gouvernement a l'ambition de démarrer quasi simultanément.

Le Programme se décline à travers des réformes, des projets phares et des projets sectoriels planifiés sur la période. Il sera l'instrument unique de pilotage de l'action Gouvernementale.

UN PLAN GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT



11. Sur le plan macroéconomique, le **plan d'investissement du Programme vise à faire passer le taux d'investissement de 18,8% du PIB en 2016 à 34% en moyenne pour les cinq (5) ans avec un pic de 45% en 2019.** Ces niveaux d'investissement permettront d'atteindre au minimum un taux de croissance moyen de 6,5% sur le quinquennat. **L'ensemble de ces interventions permettra la création d'environ 500 000 emplois directs et induits sur la période.** Ainsi, en addition aux impacts des volets sociaux du Programme, il est attendu une amélioration significative des conditions de vie des populations, notamment les plus démunies.
12. Pour financer le Programme, le Gouvernement a fait le choix de mobiliser des ressources du secteur privé au moyen de partenariats public-privé (PPP). **La contribution des partenaires du secteur privé est prévue à hauteur de 71% du financement des projets phares.** L'État contribuera à l'effort d'investissement à la faveur de l'accroissement des recettes intérieures afin d'impulser une véritable relance économique. Le recours aux prêts concessionnels ou semi-concessionnels auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'utilisation optimale des ressources mobilisables sur le marché régional et une gestion efficace de la dette publique constituent les autres axes de la stratégie de financement. Ainsi, le modèle de développement économique choisi est basé sur la rigueur de la gouvernance et les PPP. L'État s'emploiera à encourager et faciliter la mobilisation par le secteur privé des ressources financières nécessaires aux investissements les plus pertinents.
13. Le Gouvernement compte se donner tous les moyens nécessaires pour une mise en œuvre efficace du Programme d'Actions, selon les standards internationaux de la gestion axée sur les résultats de développement. À cet effet, un cadre institutionnel de suivi et de coordination a été adopté, autour des organes ci-après :
 - i. Le Conseil des Ministres (CM) qui donne les orientations générales, examine et approuve les rapports d'exécution
 - ii. Le Comité de suivi des Projets Phares (CSPP) sous la supervision du Président de la République
 - iii. Le Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) sous la supervision du ministre d'État en charge du Plan et du Développement
 - iv. Les Comités sectoriels de suivi (CSS) présidés par les ministresCe dispositif vise essentiellement à réduire les principaux facteurs de risques identifiés qui concernent la lenteur dans les réformes, la faible mobilisation des ressources financières, la faible capacité d'absorption des ressources, l'insuffisance des capacités des ressources humaines, la lenteur de l'administration publique et les procédures inopérantes.



14. De plus, en vue de créer les conditions favorables à la réalisation de cet ambitieux programme, des agences autonomes d'exécution des actions et réformes définies par les ministères sectoriels seront créées pour la mise en œuvre des projets relatifs aux chantiers phares du Programme. Cette option permet d'accroître les capacités d'absorption des investissements pour faciliter et accélérer la réalisation des projets au profit des populations. La coordination de la supervision des opérations placées sous la conduite des agences sera assurée par le Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) de la Présidence de la République. Ainsi, le dispositif en place pour le succès de cet ambitieux programme prévoit la mise en place d'une gouvernance efficace des projets et d'instances de suivi de l'exécution avec une forte implication des hautes autorités et une mobilisation de tous les acteurs.

Enfin, il convient de rappeler la conviction forte exprimée par M. Patrice Talon, Président de la République, lors de la présentation de son projet de société :

« Notre pays va mal sur tous les plans. Cependant, nous sommes capables de renverser cette tendance et de vaincre la fatalité. Pris individuellement, les Béninois sont remplis de talents et de dynamisme. Une équipe de dirigeants bien inspirés et compétents serait capable de mettre en œuvre avec succès, un programme de relance rapide de notre développement dans un environnement apaisé de démocratie et de liberté. »

1 /

DIAGNOSTIC
ET ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

SOMMAIRE

1. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

2. VISION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Vision : Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin
- Pilier 1 : Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance
- Pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie
- Pilier 3 : Améliorer les conditions de vie des populations

3. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROGRAMME



1.1 Diagnostic stratégique

1.1.1 Diagnostic institutionnel

Le Bénin pratique depuis l'historique Conférence nationale de février 1990, un système démocratique pluraliste fondé sur l'État de droit et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. **Le pays est caractérisé par l'organisation d'élections régulières et une stabilité des institutions. Cependant, force est de constater que l'espoir induit par la Conférence nationale s'est progressivement effrité.** L'exercice du pouvoir exécutif a montré que la Constitution de décembre 1990 n'assure pas l'équilibre des pouvoirs et contre-pouvoirs : « surpuissance » du Président de la République et faiblesse des institutions de contre-pouvoir. Il est noté l'instrumentalisation et la politisation à outrance des autorités et instances de régulation, notamment dans les secteurs de la justice et de la presse. La fragilité structurelle et fonctionnelle des institutions qui en découle représente une menace sur les libertés fondamentales des citoyens dont la majorité a, par ailleurs, un accès limité aux services de justice.

Les instruments juridiques à la disposition de la République ne permettent pas de répondre véritablement aux défis de l'État de droit.

De même, la multitude de partis politiques entraîne des comportements opportunistes et clientélistes, notamment en période électorale, ainsi qu'une faible contribution de ces partis au développement socio-économique. **La nécessité de procéder à des réformes structurelles et d'élaborer des politiques sectorielles soutenant les objectifs de développement cède trop souvent face à une gestion publique à court terme.**

La gouvernance administrative n'est que le reflet de la gouvernance politique. Le manque de transparence dans la gestion publique est le corollaire du défaut de

leadership institutionnel. L'efficacité de l'administration publique et sa capacité à remplir la fonction de service public responsable, tout comme sa mission de mise en œuvre des politiques publiques, restent des défis majeurs pour assurer le développement au Bénin. Le défaut d'un cadre institutionnalisé de gestion et d'évaluation de la performance engendre également une faible maîtrise de la chaîne des dépenses publiques.

Même empreinte de bonne volonté, l'action publique est contrainte par les mauvaises conditions de travail, la faiblesse des ressources humaines dans tous les secteurs et la gestion hasardeuse des ressources mises à disposition. La corruption continue d'affecter à un niveau préoccupant le fonctionnement de tous les secteurs.

La stabilité sécuritaire qui a pu caractériser le Bénin autrefois est aujourd'hui menacée par des années d'une gouvernance politisée du secteur de la sécurité, notamment des services de renseignement. La désarticulation entre les services de sécurité extérieure et intérieure est un fait. Les forces de l'ordre restent incapables de réagir aux menaces de type non conventionnel (Boko Haram-AQMI, piraterie en mer) induites par l'environnement géopolitique international.

La gestion passive de la protection du territoire national s'accompagne d'une gestion tout aussi passive du positionnement géographique stratégique du Bénin. La diplomatie est incapable de trouver des opportunités de transfert de connaissances, de technologie et des opportunités de marchés. Elle est source de coûts excessifs au lieu de contribuer à mobiliser les ressources et renforcer la coopération internationale.

1.1.2 Diagnostic économique et infrastructurel

Les performances économiques du Bénin restent faibles, instables et tributaires des chocs sur les marchés internationaux, des politiques économiques au Nigéria, de la pluviométrie, etc. **Le taux moyen de croissance réelle de 2006 à 2015 (4,2%) est inférieur au taux de croissance de 7%, minimum nécessaire pour lutter durablement contre la pauvreté.**

Le tissu économique est caractérisé par un secteur informel prépondérant et une lourdeur fiscale qui pèse sur un petit nombre d'opérateurs économiques. En effet, le climat des affaires peu attractif¹ empêche les investissements privés majeurs et la compétitivité des entreprises. Le manque de maîtrise du patrimoine foncier national et l'accès difficile au crédit et au financement pour les PME et les TPE ne peuvent être compensés par le faible taux d'investissement de l'État (entre 2006-2015, 11,6% pour le secteur privé et 8,1% pour le public).

La structuration de l'économie ne valorise pas les secteurs porteurs. Le secteur primaire est caractérisé par une faible productivité des filières à haute valeur ajoutée et l'absence de valorisation des potentialités agricoles du pays.

L'absence de politique agricole cohérente et soutenue, couplée à l'insuffisance de soutien à la recherche et l'innovation, ne permet pas la modernisation des filières. Les investissements restent insuffisants dans le domaine de l'industrie de transformation et des productions artisanales. **Il n'existe aucune stratégie pertinente de développement du tourisme comme filière économique ; ce secteur exploite actuellement seulement 2 à 5% de son potentiel.** Le capital humain

doit être renforcé pour répondre à la demande du marché de l'emploi, dans un contexte où la dégradation de la qualité du système éducatif est par ailleurs cause d'inégalités sociales et de disparités régionales.

La situation financière actuelle est critique, marquée par une faible mobilisation des ressources intérieures, un niveau élevé de dette, surtout sur des prêts à court terme, une augmentation du déficit budgétaire (7,9% PIB en 2015) et une gestion des dépenses publiques peu efficace.

Les infrastructures pouvant soutenir le développement économique sont insuffisantes et inadéquates. La faible maturité de l'infrastructure des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le déficit en infrastructures de transport et l'indisponibilité de l'énergie induisent des coûts additionnels pour les entreprises. Cette faiblesse des infrastructures entraîne aussi des contraintes pour atteindre des niveaux de service et de production optimaux.

¹L'environnement peu favorable à l'investissement et au développement des entreprises est reflété dans le rapport Doing Business de la Banque Mondiale. Le dernier rapport (octobre 2016) classe le Bénin au 155^e rang sur 190 pays évalués.

1.1.3 Diagnostic social

Les performances socio-économiques des dernières années n'ont pas permis d'infléchir significativement la pauvreté et la réduction des inégalités au Bénin.

La situation sociale reste marquée par une persistance de la pauvreté et de fortes inégalités par sexe et par région. La pauvreté s'est aggravée depuis 2011² : l'incidence de la pauvreté monétaire s'est accrue de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015. L'Indice de Développement Humain (IDH) est de 0.48, classant le Bénin au 166^e rang sur 188 pays en 2015. S'agissant de l'évaluation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), bien que certains indicateurs se soient améliorés au fil du temps, la plupart des cibles n'ont pas été atteintes à l'horizon 2015, ce qui remet en question l'efficacité des politiques menées.

En effet, l'absence de protection sociale mine les ressources financières des agents économiques³ et des plus démunis. La faible implication des mutuelles de santé privées en matière de protection sociale et la non-territorialisation des services d'emploi isolent encore plus les couches vulnérables.

La gouvernance insuffisante du secteur de la santé pénalise la mobilisation de ressources nécessaires pour répondre aux besoins importants d'infrastructures et de rationalisation de la répartition du personnel de santé. La normalisation des pratiques médicales et le contrôle de la qualité des soins sont quasiment absents. La population reste vouée à elle-même avec une politique d'urgence inefficace voire inexistante et la prolifération de faux médicaments. La médecine traditionnelle reste peu développée et peu encadrée.

En outre, les conditions de vie de la population restent précaires du fait de retards pris dans l'organisation de la

fourniture en eau potable et en énergie, l'aménagement du territoire et la résolution des problèmes d'assainissement. La dégradation du cadre de vie est générale ; l'aménagement du territoire se caractérise par une faible planification et une insuffisante gestion urbaine.

Le secteur des sports et loisirs n'est pas structuré et ne constitue pas encore un véritable outil de développement humain, social et économique. L'absence de vision et de politique de soutien au développement des sports d'élite, des vocations et talents artistiques empêche d'exploiter ces niches économiques.

L'analyse de ces contraintes induit la nécessité d'ancrer les principes de la démocratie dans un cadre de gouvernance publique solide, volontariste et de qualité comme fondation au développement humain, social et économique du Bénin.

² INSAE, Enquête sur les ménages de 2015

³ La majorité de la population béninoise, notamment dans les secteurs de l'agriculture, du petit commerce, de l'artisanat et de l'art, ne bénéficie pas de protection sociale.

1.2 Vision et Orientations stratégiques

1.2.1 Vision

Au regard du diagnostic institutionnel, économique et social du Bénin et tenant compte des défis, atouts et opportunités du pays, le Chef de l'État a clairement indiqué dans son projet de société et dans son discours d'investiture que

« Le mandat présidentiel 2016 - 2021 devra être un mandat de rupture, de transition, de relance économique et de réformes notamment politiques afin d'impulser une nouvelle dynamique dans le pays ».

En effet, les contre-performances du pays sur les plans économique et social semblent fortement tributaires du modèle d'organisation politique et institutionnelle, ainsi que de la qualité de la gouvernance aussi bien centrale que locale.

Il paraît donc impérieux de réformer le modèle politique tel qu'il est issu de l'historique Conférence nationale de février 1990, par le rétablissement d'un équilibre constructif entre les institutions constitutionnelles, le renforcement de l'indépendance de la justice, la lutte contre l'impunité, la dynamisation du système partisan et la stabilité du code électoral.

Le Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 s'est adossé à cette vision. Les orientations stratégiques à court et moyen termes découlent de cette vision.

1.2.2 Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques tirent leur source de la vision proposée par le Président de la République dans son Programme « Le Nouveau Départ ». Toutefois, l'évolution récente de l'économie, la conjoncture régionale et internationale ainsi que les engagements internationaux du pays - les Objectifs de Développement Durable notamment - ont été pris en compte.

À cet effet, le Gouvernement a retenu, pour guider son action au cours du quinquennat 2016-2021, trois (3) piliers stratégiques, à savoir :

- Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance (Pilier 1)
- Engager la transformation structurelle de l'économie (Pilier 2)
- Améliorer les conditions de vie des populations (Pilier 3)

Ces trois piliers permettront, par leurs synergies et leurs effets convergents et cumulatifs, de créer les conditions de la relance durable du développement économique et social du pays. Ils constituent le premier niveau du Programme d'Actions du Gouvernement (graphique 1 ci-dessous) et se déclinent en sept (7) axes correspondant aux domaines prioritaires. Les actions phares de la période du Programme ressortent au troisième niveau (tableau 1 ci-dessous).

Graphique 1

Cadre d'orientation du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021

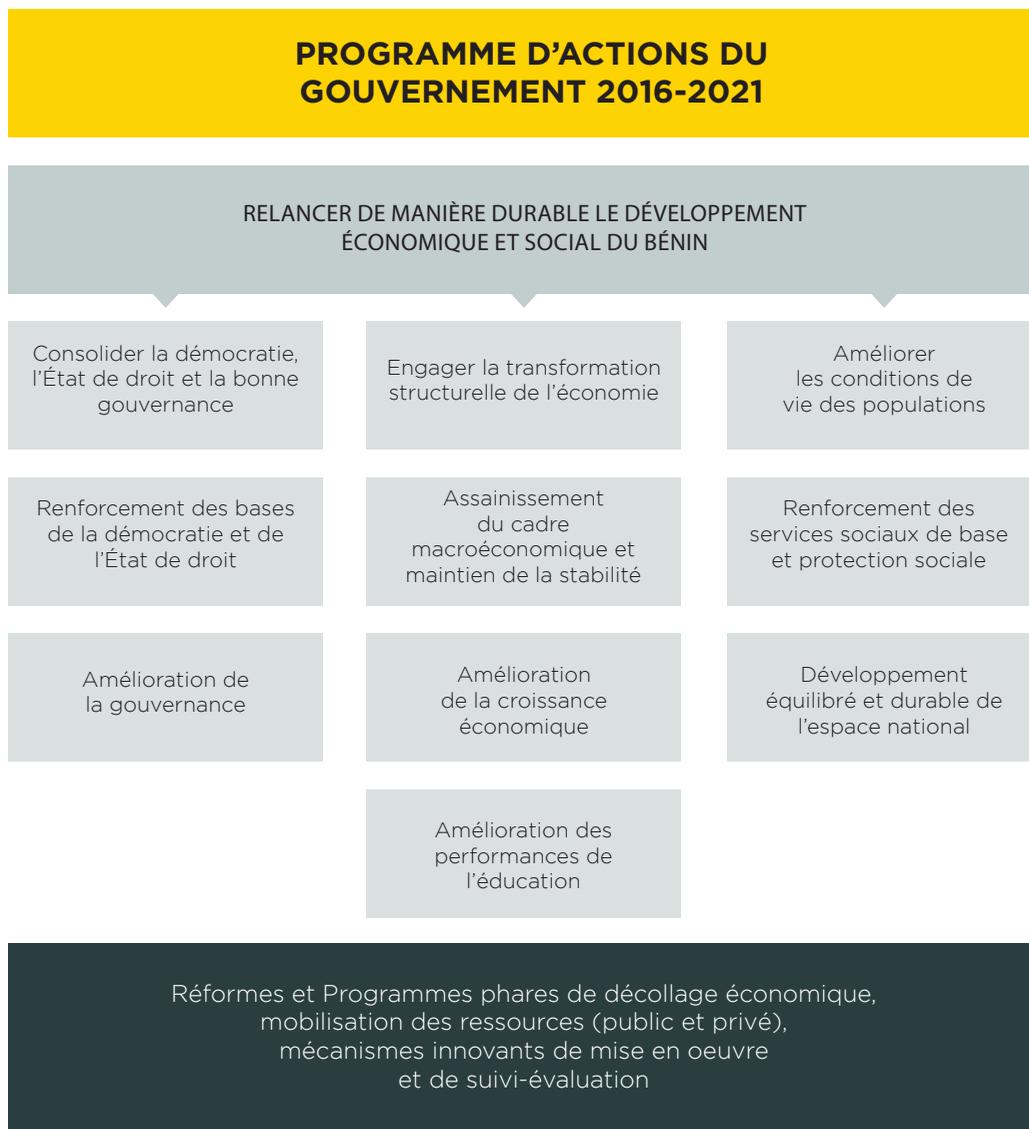


Tableau 1
Cohérence Objectifs, Axes stratégiques et Actions

Objectifs spécifiques / Piliers	Axes stratégiques	Actions
Pilier 1 : Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance	A1 : Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit	A1 : Rétablir un État respectueux des principes de la démocratie
		A2 : Promouvoir une justice indépendante
		A3 : Assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes de presse
	A2 : Amélioration de la gouvernance	A4 : Dynamiser et moderniser notre administration
		A5 : Renforcer la protection des biens et des personnes
		A6 : Faire de la diplomatie un véritable instrument au service du développement
Pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie	A3 : Assainissement du cadre macro-économique et maintien de la stabilité	A7 : Accélérer l'intégration sous-régionale et promouvoir l'industrie de transformation
		A8 : Mobiliser de manière stratégique les ressources financières nécessaires et renforcer le système de gestion des finances publiques
		A9 : Faire de la fiscalité un véritable outil d'impulsion économique
	A4 : Amélioration de la croissance économique	A10 : Utiliser les TIC comme catalyseur de dynamique économique et de modernisation
		A11 : Créer les pôles régionaux de développement agricole et promouvoir les filières agricoles phares
		A12 : Faire du tourisme une filière de développement économique créatrice de richesse et d'emplois
		A13 : Renforcer les infrastructures de transport, de logistique et de commerce
		A14 : Renforcer les capacités énergétiques et les capacités d'exploitation des ressources minières
		A15 : Promouvoir les unités de transformation, de conservation et le commerce
		A16 : Accompagner, former et professionnaliser les artisans
	A5 : Amélioration des performances de l'éducation	A17 : Mettre en place une réelle politique de soutien aux vocations et talents artistiques
		A18 : Reconstruire le système éducatif en phase avec les ambitions économiques
		A19 : Mettre en place le Conseil National de l'Éducation
		A20 : Créer la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir
Pilier 3 : Améliorer les conditions de vie des populations	A6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale	A21 : Protéger les plus démunis et réduire la précarité
		A22 : Réorganiser le système de santé pour une couverture sanitaire plus efficace
	A7 : Développement équilibré et durable de l'espace national	A23 : Faire du sport un véritable outil de développement humain, social et économique
		A24 : Améliorer le bien-être de tous et préserver l'environnement
		A25 : Réaliser les projets phares dans les villes à statut particulier à travers des contrats État-commune
		A26 : Renforcer le processus de la décentralisation



1.3 Cadrage macroéconomique et impacts socio-économiques du Programme

1. Scénario de croissance

Le Bénin a fait le choix d'un scénario ambitieux et d'un plan d'investissement massif estimé à 9 039 milliards de FCFA en cinq (5) ans pour engager la transformation structurelle de son économie. Ce Programme prend en compte des projets phares et des projets sectoriels.

Sur la base de ce Programme, les simulations⁴ montrent un impact positif sur le taux de croissance économique qui resterait soutenu autour d'une moyenne de 6,5%.

⁴ La méthode utilisée est celle de la Matrice de Comptabilité Sociale.

Graphique 2

Évolution du taux de croissance nominal (%)



Source : INSAE, DGAE

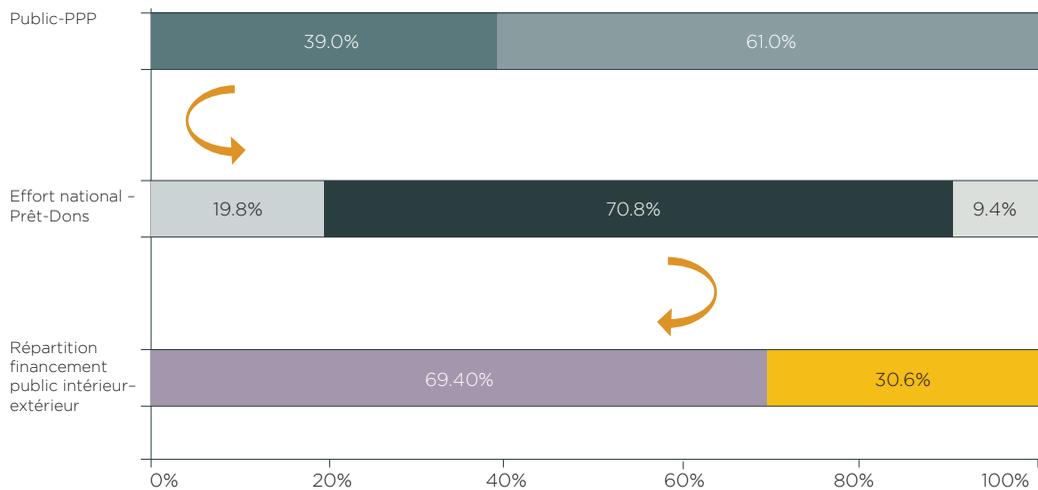
2. Résultats du cadrage macroéconomique

Le cadrage macroéconomique du Programme d'Actions du Gouvernement s'est fondé sur le schéma de financement

dont la structure, en moyenne annuelle sur les cinq (5) ans, est présentée au graphique 3.

Graphique 3

Structure de financement



Source : INSAE, DGAE

En valeur, un montant d'environ 3 529 milliards FCFA est projeté au titre du financement public hors PPP et 5 510 milliards FCFA sont attendus au titre du financement privé tel que précisé dans le tableau 2.

Sur cette base, le déficit budgétaire, dont compris, devrait atteindre 12% en 2017, mais devrait revenir progressivement dans la norme communautaire de 3% en fin de période.

Le non-respect de ce critère de convergence sur les premières années de mise en œuvre du Programme se justifie par la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre des investissements structurants susceptibles d'accélérer la transformation structurelle de l'économie,

de mettre l'économie sur un sentier de croissance accéléré et d'améliorer les conditions de vie des populations.

S'agissant du taux d'endettement sur la période, il devrait s'accroître en lien avec les besoins importants de ressources pour financer les investissements structurants envisagés. Toutefois, il devrait s'établir en moyenne à 62% en dessous de la norme communautaire de 70%.

Sur le plan Social, environ 500 000 emplois seront générés par le Programme entre 2017 et 2021 avec un effet significatif sur la réduction de la pauvreté en lien avec les mesures socio-économiques et de protection sociale envisagées.

Tableau 2

Schéma de financement du Programme d'Actions du Gouvernement

	Total	2017	2018	2019	2020	2021
Public hors PPP	3 529	808,0	727,1	718,5	700,4	575,2
Contribution budgétaire et Emprunt obligataire	2 450	575	524	497	484	370
Prêts	750	173	136	150	145	146
Dons	330	60	67	71	71	60
PPP	5 510	341	967	1 919	1 945	337
Total (2017-2021)	9 039	1 149	1 694	2 638	2 645	912

Source : DGAE

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des résultats du cadrage macroéconomique.

Tableau 3
Synthèse des indicateurs macroéconomiques

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB en milliards de FCFA	5 002,2	5 274,3	5 663,3	6 190,4	6 769,9	7 379,4	7 990,2
Variations en %							
PIB au prix de 2007	5,0	5,0	6,0	7,1	7,0	6,6	6,0
RATIOS EN % DU PIB							
Taux d'investissement	22,4	18,8	32,7	34,6	44,9	41,3	16,4
Public	7,5	6,3	15,2	12,5	10,6	9,5	7,2
Privé	14,9	12,5	17,5	22,1	34,3	31,8	9,2
Solde Épargne - Investissement	-6,8	-6,3	-15,1	-18,8	-19,1	-17,6	-11,1
Recettes totales	16,4	16,1	15,6	16,1	16,2	16,2	16,1
Recettes fiscales	14,3	14,1	13,8	14,3	14,4	14,5	14,4
Recettes non fiscales	2,1	2,0	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7
Dépenses totales	24,8	21,0	29,5	26,0	23,5	21,8	19,0
Masse salariale	6,9	6,5	6,2	5,9	5,5	5,1	4,8
Investissement public	7,5	6,3	15,2	12,5	10,6	9,5	7,2
Intérêts sur la dette	0,7	1,6	1,8	1,7	2,0	2,1	2,3
Déficit global (base ordonnancement, dons compris) PAG	-7,9	-3,9	-12,5	-7,7	-6,0	-4,3	-2,1
En cours de la dette intérieure et extérieure sur PIB	41,6	50,0	58,2	62,9	63,1	62,0	61,3

Source : DGAE, octobre 2016





2/

PROGRAMME
D' ACTIONS
2016 -2021

SOMMAIRE

PILIER 1 : CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE, L'ÉTAT DE DROIT ET LA BONNE GOUVERNANCE

- Axe n°1 : Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit
- Axe n°2 : Amélioration de la gouvernance

PILIER 2 : ENGAGER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

- Axe n°3 : Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité
- Axe n°4 : Amélioration de la croissance économique
- Axe n°5 : Amélioration des performances de l'éducation

PILIER 3 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

- Axe n°6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale
- Axe n°7 : Développement équilibré et durable de l'espace national

CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE, L'ÉTAT DE DROIT ET LA BONNE GOUVERNANCE

AXE 1 : Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit

Près de vingt-six ans après l'adoption de la constitution du 11 décembre 1990, la gestion du processus démocratique au Bénin suscite des préoccupations majeures. Malgré une stabilité indiscutable, plusieurs problématiques se posent concernant la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, l'équilibre fonctionnel des institutions, le système partisan, l'accès des populations à la justice, ou encore l'accès équitable de tous aux organes publics de presse.

Au vu du diagnostic réalisé, le Gouvernement entend engager des réformes institutionnelles profondes pour limiter le pouvoir excessif de l'Exécutif, assurer le fonctionnement efficace et adéquat des institutions de contre-pouvoir, dynamiser le système partisan et renforcer le système juridique et judiciaire. La réalisation de ces réformes renforcera la démocratie, la liberté, l'émulation et le développement humain, social et économique du pays. À cet effet, les principales actions ci-après seront engagées :

ACTION 1

Rétablir un État respectueux des principes de la démocratie

L'amélioration de la gouvernance politique permettra de rendre les instruments de contre-pouvoir efficaces. Le rétablissement des principes démocratiques sera effectif à travers la révision de la Constitution et d'autres réformes législatives majeures, qui visent à corriger les déséquilibres qui affectent l'efficacité des institutions de la République et fragilisent le système partisan.

ACTION 2

Promouvoir une justice indépendante

La couverture judiciaire nationale sera renforcée, en veillant à l'informatisation des services et en dotant l'administration de la Justice d'infrastructures, d'un système de contrôle de qualité, d'équipements, de moyens financiers et de personnels qualifiés pour répondre efficacement et avec célérité aux requêtes de la population, de l'administration et du monde des affaires.

ACTION 3

Assurer la liberté de la presse et l'accès équitable de tous aux organes de la presse

Dans le domaine de la presse, les actions à engager viseront notamment la professionnalisation des médias, le renforcement de la gouvernance de l'audiovisuel et la libéralisation des fréquences.

1. Réformes institutionnelles phares

Réformes politiques

- Mise en place de la Commission nationale technique chargée de déterminer les réformes visant à améliorer le modèle politique béninois, conformément aux options fondamentales de la Conférence nationale de février 1990
- Dynamisation du système partisan pour permettre de renforcer les capacités d'intervention politique et encourager le rassemblement des partis

Instruments juridiques pour répondre aux défis de l'État de droit

- Révision de la Constitution du 11 décembre 1990 et adoption de la loi organique sur l'administration publique
- Dynamisation du système partisan
- Modernisation du système électoral

Instruments juridiques pour renforcer les institutions de contre-pouvoir

- Renforcement de l'indépendance de la Cour constitutionnelle
- Révision du texte organique relatif au Conseil supérieur de la magistrature
- Réforme de la Cour suprême
- Création de la Cour des comptes pour en faire une institution constitutionnelle
- Réforme de la Haute Cour de justice
- Réforme du statut des magistrats

Liberté et accès aux médias

- Amendement de la loi organique de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)

2. Réformes et nouveaux projets sectoriels

Mission de service public de l'administration judiciaire et amélioration de l'accès de tous à une justice de qualité

- Mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire
- Mise en place de l'aide juridictionnelle
- Opérationnalisation des juridictions de commerce
- Opérationnalisation des juridictions administratives et des comptes
- Mise en place d'un pôle financier dans la chaîne pénale

Ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à une gouvernance renforcée de la justice

- Recrutement d'au moins 800 agents, dont 240 magistrats, d'au moins 200 greffiers et de personnel administratif
- Formation initiale et continue des magistrats, greffiers, officiers de justice, du personnel attaché et administratif
- Autonomisation progressive des juridictions : dotation budgétaire pour les sessions d'assises et le tribunal pour enfants en matière pénitentiaire
- Dotation des administrations pénitentiaires en matériel/équipement : notamment construction d'établissements pénitentiaires, parc automobile, équipement informatique
- Dématérialisation des actes et informatisation des greffes, juridictions, administration centrale et pénitentiaire

- Rattachement fonctionnel de la police judiciaire au pouvoir judiciaire
- Construction et équipement d'un complexe servant de siège pour l'ERSUMA, le CIFAF et l'École nationale de la magistrature et du greffe
- Construction de la cour d'appel de commerce de Porto-Novo
- Extension des cours d'appel de Parakou et d'Abomey pour abriter les cours d'appel de commerce

Dynamisation du secteur des médias

- Libéralisation effective des fréquences radio et télévision
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur des médias
- Mise en œuvre du Code de l'information

AXE 2 : Amélioration de la gouvernance

La gouvernance est l'un des fondements de la politique gouvernementale. Dans son discours d'investiture du 6 avril 2016, le Président de la République a pris l'engagement de promouvoir la qualité de la gouvernance et le retour à l'orthodoxie financière dans l'administration publique. À cet égard, pour les cinq prochaines années, le Gouvernement renforcera la bonne gouvernance pour accroître l'efficacité et l'efficience dans la gestion des affaires publiques. Il s'agira de rendre effectives les dispositions pertinentes portant réforme de l'administration et prenant en compte le développement d'une nouvelle culture administrative centrée sur les valeurs éthiques de travail, de mérite, de respect du service public, de juste rémunération, de contrôle systématique, et à tous les niveaux, de gestion administrative, de reddition des comptes, d'obligation des résultats et de sanction (positive ou négative).

Les premières actions du Gouvernement reflètent cette volonté d'engager des réformes par des actions visibles, qui préparent l'enracinement des valeurs éthiques, fondation d'une meilleure gouvernance. Ces actions portent notamment sur :

- La rationalisation de l'architecture gouvernementale et de l'administration publique
- L'instauration d'un cadre solide de gouvernance participative
- Le renforcement du contrôle pour l'efficacité de la dépense et la maîtrise du train de vie de l'État
- La mise en place d'agences pour la modernisation des secteurs structurants de l'économie tels que tourisme, économie numérique, et agriculture, ainsi que pour l'amélioration du cadre de vie des Béninois

- Le renforcement de la proactivité du Gouvernement à travers l'investigation et les analyses économiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de son Programme

Ces actions seront consolidées pour une gouvernance publique moderne, de qualité et outillée pour le contrôle.

Le développement humain, social et économique voulu nécessite également la préservation de l'intérêt général. Une sécurité assurée, réformée et pouvant s'adapter aux changements de la dynamique sécuritaire internationale doit pouvoir assurer la protection des personnes et des biens au Bénin.

Le regain d'intérêt pour le Bénin sera rendu possible grâce à une diplomatie innovante et capable d'identifier les opportunités économiques au niveau mondial, d'exploiter et promouvoir les atouts naturels du pays.

Les principales actions ci-après seront engagées :

ACTION 1

Dynamiser et moderniser l'administration

Il s'agira de reconstruire la gouvernance administrative à travers une impulsion nouvelle à la dynamique gouvernementale, la réduction du train de vie de l'État, le choix de la compétence comme critère de gouvernance et l'effectivité de la reddition de comptes. Ainsi, l'accent sera mis sur :

- i. La modernisation de l'administration publique en ce qui concerne notamment : les procédures, l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation (Smart Gouv)
- ii. La mise en place d'un cadre de performance efficace et transparent
- iii. L'adoption de l'appel à candidatures avec mandat et rémunération conséquente comme mode de recrutement des hautes fonctions de l'administration
- iv. La modernisation du système de gestion des ressources humaines

ACTION 2

Renforcer la protection des biens et des personnes

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, des réformes institutionnelles seront engagées et les moyens d'intervention seront améliorés pour mieux répondre aux menaces liées à l'environnement géopolitique international et sous-régional. La sécurité intérieure sera particulièrement renforcée avec :

- i. La création d'une force unique chargée de la sécurité intérieure, à travers la fusion des forces de sécurité intérieure, à savoir la Police nationale et la Gendarmerie nationale sous le contrôle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique
- ii. La revue des règles de gestion des frais de verbalisation (un mécanisme plus pertinent de dotation des frais de fonctionnement pour les postes de police et de gendarmerie sera mis en place)

ACTION 3

Faire de la diplomatie un véritable instrument au service du développement

Dans le domaine de la diplomatie et de la coopération internationale, **le Gouvernement a opté pour un repositionnement stratégique nécessaire à la mobilisation des ressources pour le développement.** Il sera mis en œuvre une véritable stratégie de diplomatie de développement, capable de dénicher des opportunités de marchés, de transfert de connaissances ou de technologies en faveur du Bénin. Les actions à engager comprendront aussi la diplomatie économique, la promotion de la culture et du tourisme béninois à l'extérieur, la spécialisation des diplomates ainsi que la rationalisation et la modernisation des représentations diplomatiques.

1. Réformes institutionnelles

Administration publique

Le contrôle de l'action publique est assorti d'un cadre de performance capable d'identifier les compétences et de motiver les travailleurs.

- Réduction du nombre de ministères et harmonisation des attributions : standardisation des décrets et coordination de leur élaboration, redimensionnement des directions et structures sous tutelle des ministères
- Modernisation de l'administration présidentielle : création de pôles d'expertise, suppression de structures « budgétivores »
- Réforme du mode de contrôle et d'accompagnement de l'action publique
- Coordination de la communication gouvernementale

Sécurité et défense

Le secteur est dépolitisé et les capacités des forces de sécurité et de défense sont renouvelées et orientées vers leur mission première : assurer la protection de tous.

- Réforme du cadre institutionnel et réglementaire pour l'approche défense globale : mise en place d'une Commission technique chargée de recenser et évaluer les réformes pour l'adaptation des forces de défense et de sécurité aux menaces actuelles
- Mise de la gendarmerie sous le contrôle du ministère de l'intérieur et de la sécurité publique pour renforcer la sécurité intérieure

- Réforme des règles de dotation des frais de fonctionnement des postes de police et de gendarmerie, et revue du mode de répartition des frais de verbalisation

Diplomatie et coopération internationale

La compétence, notamment économique, et l'efficacité sont privilégiées pour repositionner stratégiquement la diplomatie béninoise.

- Réaménagement de la carte diplomatique : choix des alliances du Bénin et adhésion aux institutions et initiatives internationales en priorisant les intérêts nationaux
- Rationalisation du nombre de postes diplomatiques et revue de la typologie : transformation de certaines ambassades en consulats généraux et redimensionnement de l'effectif des postes diplomatiques et consulaires

2. Réformes et projets sectoriels

Gouvernance administrative éthique et de qualité

- Mise en place d'un cadre de performance transparent, assurant la reddition de comptes, l'avancement au mérite et la conscience professionnelle
- Création d'un fichier national pour la sélection des cadres aux emplois de la chaîne des dépenses publiques
- Amélioration de la qualité des services aux usagers : formalisation de la réforme de l'organisation des concours d'entrée à la fonction publique
- Opérationnalisation du répertoire des hauts emplois techniques
- Modernisation du système de gestion des ressources humaines de l'État

Renforcement de la sécurité publique et du système de défense

- Programme de renforcement et d'acquisition de paquetages au profit des forces de sécurité publique
- Programme de construction et d'équipement des infrastructures au profit des forces de sécurité publique
- Programme de gestion intégrée des espaces frontaliers
- Programme de prévention et de gestion des risques et catastrophes
- Programme de réduction de la demande et de l'offre illicite de substances psychotropes

- Programme d'élaboration du registre de population
- Programme d'équipement au profit des forces de sécurité publique pour lutter contre le grand banditisme, le terrorisme et la radicalisation
- Restructuration, formation et équipement des services de renseignement et de lutte contre le terrorisme et la radicalisation
- Extension et intensification des relations de coopération militaire extérieures
- Construction d'infrastructures pour les forces de sécurité (unités, état-major, administration)
- Dotation en équipement de qualité pour les forces de l'ordre, l'État-Major général des Armées et l'administration
- Recrutement et formation du personnel de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et des Sapeurs-Pompiers

Prévention des risques et protection civile

- Développement du corps des pompiers pour une meilleure couverture du territoire national
- Réorientation de l'action des forces de sécurité et de défense vers les opérations de maintien de l'ordre et de protection civile
- Mise à disposition du personnel de la Gendarmerie nationale au ministre de l'Intérieur
- Réduction de la demande et de l'offre illicite de substances psychotropes

Gestion intégrée des espaces frontaliers et des affaires intérieures

- Maillage sécuritaire du territoire national
- Délimitation et surveillance des espaces aérien et maritime

Diplomatie économique

- Recherche proactive d'opportunités commerciales et conquête de nouveaux marchés par la mise en place de bureaux commerciaux, notamment au Nigéria, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe
- Accentuation des actions diplomatiques pour optimiser les relations avec le Nigéria aux plans économique, culturel et sécuritaire
- Élaboration de lettres de mission définissant des objectifs clairs pour les ambassadeurs et chefs de mission en vue d'identifier et attirer au moins trois investisseurs crédibles au Bénin dans les secteurs pré-identifiés dans le plan d'actions gouvernemental (plus spécifiquement au profit des projets phares)

Promotion et maintien de la paix

- Renforcement de l'engagement dans le fonctionnement des opérations de maintien de la paix aux niveaux sous-régional (CEDEAO), régional (Union africaine) et mondial (Nations unies), tant au niveau du personnel que du matériel et de la facilitation logistique, notamment par la promotion du port (site de transit et de stockage aux biens et équipements à destination des pays enclavés où sont déployées les

missions de la paix et pour répondre aux urgences humanitaires)

Promotion de la culture et du tourisme béninois à l'étranger

- Promotion de la diversité culturelle et de la destination Bénin à travers l'organisation de manifestations et d'événements à l'étranger en coopération avec l'Agence de promotion des patrimoines et du développement du tourisme
- Participation plus active et plus visible du Bénin aux instances et structures de l'UNESCO et autres organismes internationaux intervenant dans les domaines culturel et touristique
- Participation aux festivals culturels, artistiques internationaux et organisation d'événements sur la culture, l'art et l'artisanat du Bénin dans les postes diplomatiques et consulaires du pays

Diaspora béninoise

- Mise en œuvre du Pacte de partenariat signé entre le Gouvernement et la diaspora, notamment la prise en compte des besoins des Béninois de l'extérieur dans la politique et la stratégie de développement national
- Facilitation des conditions d'investissements directs au Bénin par la diaspora
- Promotion des compétences et talents béninois de l'extérieur (en particulier dans les organisations internationales)
- Recrutement privilégié des Béninois de l'extérieur comme personnel de soutien des postes diplomatiques et consulaires du Bénin

Amélioration de la qualité des services consulaires

- Acquisition et construction d'immeubles devant abriter les chancelleries et/ou résidences des ambassadeurs du Bénin, missions diplomatiques et consulaires
- Rénovation des immeubles qui abritent les chancelleries et/ou résidences des ambassadeurs, en état de dégradation
- Mise en place d'un intranet
- Rénovation du réseau informatique tant à la Centrale que dans les postes diplomatiques et consulaires (câblage, équipements réseaux et formation du personnel technique) et renforcement du parc informatique
- Mise en place d'un système de vidéoconférence et de téléphonie sur IP, technologies moins coûteuses et améliorant la performance
- Mise en place de la gestion électronique des documents (intranet) en vue d'accélérer le travail collaboratif entre le département et les postes diplomatiques et consulaires
- Dématérialisation des visas et cartes consulaires

Renforcement des ressources humaines

- Revue des profils et élaboration d'un plan de recrutement sur trois ans à compter de 2017
- Élaboration d'un plan de formation avec un accent sur la spécialisation des diplomates et mise en place d'un programme d'apprentissage des langues étrangères



ENGAGER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

AXE 3 : Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité

Un cadre macroéconomique sain et stable est indispensable à la croissance et à l'amélioration du bien-être social à moyen terme. Il permet de réduire les effets néfastes des déficits budgétaires non soutenables, de l'endettement, de l'inflation, et des taux d'intérêt élevés qui pénalisent l'activité économique. Il est très déterminant dans l'appréciation des incertitudes, du risque pays, et donc du coût du capital. C'est un élément essentiel de la stratégie gouvernementale pour l'attrait des investissements nécessaires à la transformation structurelle de l'économie. Ceci contribuera à intensifier la croissance, à réduire la volatilité de l'économie et à maximiser le bien-être social.

Pour soutenir le programme d'investissements massifs sur le quinquennat et favoriser la mobilisation des ressources nécessaires à son financement, le Gouvernement engagera des mesures

spécifiques qui visent l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de la stabilité. Il s'agira véritablement de créer un environnement propice aux affaires pour donner une nouvelle impulsion à l'économie sur la base de partenariats stratégiques avec le secteur privé. Une surveillance adéquate de l'évolution du cadre macroéconomique sera assurée pour maintenir la soutenabilité de la dette publique. Les mesures à prendre permettront de renforcer le système de gestion des finances publiques pour qu'il soit à même de rationaliser les dépenses et améliorer leur qualité.

Dans cette optique, le nouveau modèle de développement économique du Bénin sera basé sur la rigueur de la gouvernance et le Partenariat Public-Privé. L'État s'emploiera à encourager et faciliter la mobilisation par le secteur privé des ressources financières nécessaires aux investissements les plus pertinents. La pertinence dans le

choix des investissements, la rigueur dans l'utilisation des ressources publiques, l'assainissement des régies financières, le nouvel environnement générateur de dynamisme économique seront des atouts pour accroître les ressources intérieures et restaurer la crédibilité de la signature économique de l'État Béninois pour la mobilisation significative des financements. Ces mesures contribueront ainsi à augmenter le pouvoir d'achat, favoriser l'auto emploi des jeunes et dynamiser l'entrepreneuriat au Bénin. De plus, des approches innovantes permettront d'élargir et de sécuriser les sources de financement. En lien avec le scénario de « décollage » adopté par le Gouvernement, les principales actions à engager sont :

ACTION 1

Mobiliser de manière stratégique les ressources financières nécessaires et renforcer le système de gestion des finances publiques

L'État s'attachera à développer des mécanismes novateurs de mobilisation des ressources du secteur privé pour compléter les ressources propres et les financements extérieurs. Il veillera à la bonne gestion des finances publiques.

ACTION 2

Accélérer l'intégration sous-régionale et promouvoir l'industrie de transformation principalement pour alimenter le marché sous-régional

Pour faire face aux chocs extérieurs et maintenir le niveau des investissements programmés, le Bénin s'appuiera sur les atouts relatifs à son positionnement géographique dans la sous-région (notamment la proximité du marché du Nigéria).

ACTION 3

Faire de la fiscalité un véritable outil d'impulsion économique

L'exploitation dynamique du potentiel fiscal doit permettre de favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat.

1. Réformes sectorielles

Mobilisation stratégique des ressources et renforcement du système de gestion des finances publiques

La stabilité macroéconomique appelle une rationalisation de la gestion des finances publiques qui passe par l'amélioration de la qualité de la dépense et la prise de mesures de sécurisation et de diversification des ressources. Pour répondre à l'insuffisance des ressources propres, le Gouvernement exploitera certes, les possibilités de négociation de dons ou de ressources concessionnelles. Mais de façon stratégique, l'État compte utiliser son potentiel pour permettre au secteur privé de mobiliser des ressources importantes et sur de longues durées pour l'accompagner dans la réalisation d'investissements pertinents.

Les principales actions envisagées à ce niveau sont :

- Adoption d'un cadre réglementaire unifié pour les opérations de Partenariat Public-Privé et utilisation d'instruments financiers novateurs pour faciliter la mobilisation par le secteur privé de financements importants sur de longues durées pour accompagner les projets d'investissement
- Modernisation et professionnalisation du système de passation des marchés publics (y compris adaptation du code de marché public au nouveau cadre PPP)

- Mise en œuvre de la gestion budgétaire axée sur les programmes découlant de la nouvelle loi organique sur les finances publiques : le délai pour la mise en œuvre complète est 2019
- Réorganisation et professionnalisation des corps de contrôle de l'État
- Activation de la Cellule d'Enquête et de Recherche Mixte Impôts-Douanes (CERMID)
- Centralisation des bases de données fiscales et douanières et fusion à terme des deux régies
- Réorganisation de la supervision des établissements publics nationaux, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte et autres entités autonomes de l'État en vue de l'assainissement du portefeuille des participations de l'État
- Amélioration de la transparence budgétaire et appui à la société civile pour le contrôle de l'action publique
- Mise en place d'un système de « compte unique du Trésor » pour optimiser la gestion de la trésorerie de l'État

Dynamiser la coopération avec le Nigéria

- Création de l'Agence / Guichet unique de la promotion des échanges avec le Nigéria : pour renforcer le système d'intelligence économique et faciliter la mise en œuvre des actions spécifiques de coopération économique
- Mise en place d'une zone d'échanges de produits agricoles et semi-industriels du Bénin à l'entrée du Nigéria
- Mise en place de zones économiques.

Rendre attractif le secteur formel et améliorer l'environnement des affaires

- Prise de mesures fiscales en faveur de l'investissement privé notamment la fiscalité des salaires, exonération du BIC les deux premières années pour les nouvelles entreprises et dématérialisation du paiement des impôts, défiscalisation des entreprises agricoles
- Adoption d'une loi d'orientation sur les PME
- Opérationnalisation des structures de conciliation et de médiation en matière de contentieux fiscaux et douaniers
- Contribution à l'adoption de la loi sur le bureau d'information sur le crédit
- Prise de mesures fiscales complémentaires en faveur de l'investissement privé : défiscaliser les investissements et les salaires dans le domaine sportif, veiller à la bonne mise en œuvre de la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS), supprimer les droits de successions sur les biens meubles et immeubles et fixer un barème pour les honoraires des notaires, accélérer la transformation de permis d'habiter en titre de propriété foncière à coût réduit, exonérer les sociétés de transport de marchandises du paiement des droits de douane et de la TVA à l'importation de véhicules de transport neufs, mettre en place un régime fiscal favorable à l'investissement des revenus de la diaspora dans des secteurs cibles au Bénin
- Prise de mesures complémentaires pour améliorer l'environnement des affaires : mesures pour améliorer les performances du Bénin sur l'indice Doing Business ; amélioration des réglementations régissant la création, les opérations et la fermeture des entreprises en réduisant les procédures et les coûts y afférents ;

renforcement de la compétitivité de la plateforme logistique de Cotonou ; amélioration de l'accès au foncier industriel et rural ; réforme du code des investissements et des mécanismes pour sa mise en œuvre ; modernisation de l'infrastructure nationale pour garantir la qualité des produits pour le marché des exportations ainsi que pour le marché domestique; mise en place de dispositifs de promotion de la concurrence dans les secteurs clés de l'économie, assouplissement des dispositions du code du travail favorables à la création d'emplois, à la formation du personnel et à la promotion du genre

2. Projets prioritaires

Mobilisation stratégique des ressources et renforcement du système de gestion des finances publiques

- Amélioration des Performances des régies Financières de l'État (sécurisation, diversification de la mobilisation de ressources, système d'échange de données sur les contribuables entre les services de la douane et les services des impôts, création d'interface entre le système comptable du Trésor et ceux des autres régies financières, amélioration des délais et processus de paiement au Trésor)

- Programme d'amélioration du système de gestion des finances publiques (mise en œuvre de la LOLF et du Plan Global de Réforme du Système de Gestion des Finances Publiques)
- Refonte du système intégré de gestion des finances publiques
- Construction de l'École Nationale des Douanes et des Recettes des Douanes
- Construction du Bâtiment des Archives et du Centre de Formation Professionnelle de l'administration Centrale des Finances
- Construction de Blocs Administratifs dans les douze départements à usage de bureaux pour l'administration des Impôts, du Trésor, des Marchés Publics, du Contrôle Financier, de la Direction Générale du Budget



le Gouvernement engagera des mesures spécifiques qui visent l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de la stabilité.

- Surveillance du cadre macroéconomique et veille stratégique sur les mesures de politique économique au niveau sous-régional
- Renforcement de la surveillance des secteurs de la finance décentralisée et du blanchiment des capitaux
- en réduisant les coûts d'approche et en simplifiant les procédures
- Amélioration des capacités d'anticipation et de surveillance de la conjoncture économique et financière

Intégration régionale et promotion de l'industrie de transformation

- Création des conditions de développement d'industries de transformation pour accroître les exportations et réduire les importations
- Promotion du commerce intra-communautaire par la mise en place de mécanismes d'appui au financement des PME/PMI
- Facilitation du commerce transfrontalier

Rendre attractif le secteur formel et améliorer l'environnement des affaires

- Mise en place de zones économiques
- Revue de toutes les structures chargées d'accompagner les investisseurs privés et réformes institutionnelles de l'APIEX (Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations)

AXE 4 : Amélioration de la croissance économique

Le bilan de l'économie nationale montre clairement que le rythme de la croissance économique est très faible et insuffisant pour améliorer le bien-être des populations et faire reculer les frontières de la pauvreté. Les progrès enregistrés sur le plan macroéconomique sont instables. La structure de l'économie n'a pas été sensiblement modifiée en vingt-cinq (25) ans de libéralisme économique. De plus, malgré les efforts entrepris durant les dernières années, le Bénin reste confronté à une insuffisance d'infrastructures de base qui constitue un véritable goulot d'étranglement pour le développement économique, particulièrement dans les secteurs de l'énergie, des transports et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). En réponse, le **Gouvernement fait de l'enjeu de l'amélioration de la croissance, un axe stratégique de ses interventions pour le mandat 2016-2021.** Cet axe se concrétisera à travers la transformation structurelle de l'économie soutenue par de grands travaux d'infrastructures.

C'est dans cette perspective de la transformation structurelle de l'économie que le Gouvernement a retenu quatre (4) principaux domaines de concentration pour dynamiser l'économie. Il s'agit de :

- i. L'agriculture, l'élevage et la pêche
- ii. Le tourisme et la culture
- iii. L'économie numérique, les télécommunications et les TIC
- iv. L'industrie de transformation, l'artisanat et le commerce

Pour soutenir cette dynamique, le Gouvernement mettra en œuvre un vaste programme d'investissements en infrastructures particulièrement dans trois

(3) des secteurs prioritaires suivants :

- i. Les TIC
- ii. Les transports
- iii. L'énergie

Le développement de ces infrastructures permettra de tirer meilleur profit de la position géographique du Bénin, porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest, corridor de transit vers les pays de l'arrière-pays (Niger, Burkina Faso) et du Nigeria.

À cet effet, les principales actions ci-après seront engagées :

ACTION 1

Utiliser les TIC comme catalyseur de dynamique économique et de modernisation

ACTION 2

Créer les pôles régionaux de développement agricole et promouvoir des filières agricoles phares

ACTION 3

Faire du tourisme une filière de développement économique créatrice de richesses et emplois

ACTION 4

Renforcer les infrastructures de transport, de logistique et de commerce

ACTION 5

Renforcer les capacités énergétiques et les capacités d'exploitation des ressources minières du pays

ACTION 6

Promouvoir les unités de transformation, de conservation et le commerce

ACTION 7

Accompagner, former et professionnaliser les artisans

ACTION 8

Mettre en place une réelle politique de soutien aux vocations et talents artistiques

1. Économie numérique et TIC

Le Gouvernement ambitionne d'utiliser les TIC comme catalyseur de dynamique économique et de modernisation du Bénin pour l'accélération de la croissance économique et l'inclusion sociale d'ici à 2021.

Avec des capacités modernes et renforcées en matière de TIC, l'étape suivante sera de transformer le Bénin en une plateforme de services numériques pour l'Afrique de l'ouest. Cette stratégie s'appuiera sur :

- Le développement massif des infrastructures et la généralisation de l'accès au haut débit en vue d'atteindre un taux de couverture de 80 %
- L'assainissement et la dynamisation du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (doubler la taille du marché et créer 90 000 emplois nets directs dans le secteur des TIC)
- L'enracinement des usages numériques au sein des entreprises, de l'administration publique et du secteur de l'éducation
- Le développement et la modernisation des services postaux

Afin d'atteindre ces objectifs, six (6) projets phares seront mis en œuvre sur la période 2016-2021. En support, le Gouvernement réalisera les réformes structurelles nécessaires à la modernisation du secteur.

Réformes du secteur de l'Économie Numérique et des TIC

- Assainissement du secteur, à travers une régulation renforcée, objective et transparente
- Rationalisation du marché à travers une régulation asymétrique permettant l'émergence d'acteurs efficaces
- Simplification du système de taxation du secteur afin d'encourager les efforts d'investissements des opérateurs privés
- Réforme du mode de gouvernance du secteur à travers la création de deux organes clés : (i) le Conseil du Numérique (CN) qui prépare et

supervise la stratégie pour l'ensemble de l'économie numérique ; (ii) l'Unité d'Exécution du Conseil du Numérique (UECN) qui coordonne la mise en œuvre multisectorielle des grandes initiatives et supervise les projets stratégiques

- Élaboration et adoption d'un Code du Numérique couvrant l'ensemble des aspects du secteur de l'économie numérique afin d'apporter la sécurité juridique nécessaire aux entreprises, aux investisseurs et aux utilisateurs

Les Projets phares de l'Économie Numérique et des TIC

- Déploiement de l'Internet haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire
- Transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT)
- Mise en œuvre de l'Administration Intelligente (Smart Gov)
- Généralisation de l'usage du e - c o m m e r c e
- Généralisation de l'usage du numérique dans le secteur de l'éducation et de la formation
- Promotion et développement de contenus numériques

CARTOGRAPHIE DES INFRASTRUCTURES BACKBONE FIBRES OPTIQUES EXISTANTES ET EN PROJET (PDI2T2)



- Fibre existante / en rénovation PDI2T
- Nouveau déploiement financé PDI2T
- Nouveau déploiement non encore financé
- Câbles sous-marins existants (SAT et ACE)

2. Agriculture, élevage et pêche

Le Gouvernement veut faire du secteur agricole le principal levier de développement économique, de création de richesses et d'emplois au Bénin. Ce choix se traduira par la création de **sept (7) pôles de développement agricole** et la promotion de six (6) filières agricoles phares : le coton, le maïs, le riz, l'ananas, le manioc et l'anacarde.

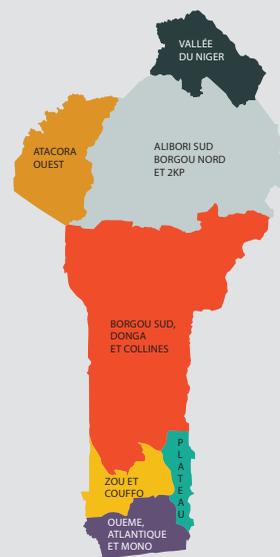
Encadré 1: Pôles de développement agricole

CRÉATION DE SEPT (7) PÔLES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Pour assurer l'équilibre régional, limiter l'exode massif des populations rurales vers les grands centres urbains et permettre des opportunités de création d'emplois à la base, l'approche du Gouvernement vise à valoriser les potentialités locales à travers la territorialisation du développement agricole fondée sur la constitution de zones relativement homogènes formant ainsi des Pôles de Développement Agricole (PDA). Cette stratégie de territorialisation du développement agricole vise à concrétiser la vision « **Investir pour une agriculture de grande envergure** », à travers un dispositif plus approprié pour la mise en œuvre des programmes spécifiques par filière, avec des structures opérationnelles mieux adaptées aux caractéristiques de chaque zone ou région agricole du pays.

Chaque PDA sera géré par une "Agence territoriale de développement agricole."

LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



- zone rizicole de plaines et bas-fonds
 - Riz et maraîchage (tomate, oignon et pomme de terre)
 - Élevage de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles

- zone du bassin cotonnier
 - Coton (cultures locomotive), maïs, sorgho et soja
 - Élevage intensif de bovins
 - Élevage d'ovins, de caprins et de volailles

- zone coton-vivrier
 - Coton, riz, maïs et manguiers
 - Légumineuses (niébé et arachide)
 - Élevage de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles

- zone coton-vivrier Anacardier
 - Anacardier et coton, cultures locomotives
 - Maïs, riz, niébé, soja arachide, manioc, igname et manguiers
 - Élevage intensif de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles

- zone arboriculture fruitière – cultures vivrières
 - Agrumes, mangues, palmier à huile
 - Riz, maïs, niébé et arachide (huile Agonlin)
 - Petit élevage et espace agro-sylvo-pastoral

- Zone de palmiers à huile – Vivriers
 - Palmiers à huile et maïs (cultures locomotives)
 - Manioc et riz

- Zone pêche – maraîchage
 - Aquaculture, ananas, riziculture et maraîchage (activités dominantes)
 - Maïs, manioc et palmier à huile
 - Petit élevage

Cette stratégie vise à instaurer une nouvelle dynamique de promotion de filières agricoles, à travers l'amélioration des systèmes de production grâce à une politique responsable de modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie gérée par le secteur privé. Les efforts seront centrés sur la productivité et la compétitivité des filières phares (à haute valeur ajoutée et conventionnelles) pour répondre à l'augmentation des besoins alimentaires de la population et de l'accès aux marchés. Un accent particulier sera mis sur les instruments et trains de mesures favorisant l'investissement privé dans le secteur agricole et rural.

Dans cette perspective, le **Gouvernement lancera un programme de diversification et de promotion des filières agricoles à forte valeur ajoutée**, ainsi que la modernisation des infrastructures agricoles. Ainsi, le Programme 2016-2021 dans le secteur agricole se décline en cinq volets :

- Agriculture : produits à haute valeur ajoutée, filières conventionnelles, coton, autres filières
- Élevage : viande, lait et œufs
- Pêche et aquaculture : aquaculture continentale
- Administration et gestion du secteur : renforcement des capacités du personnel, développement des statistiques agricoles, développement des pôles de développement agricole)
- Questions transversales : genre, nutrition, mécanisation, irrigation

Ce programme s'exécutera à travers des réformes et projets phares ci-dessous.

Réformes du secteur de l'Agriculture

- Création de sept (7) pôles de développement agricole
- Mesures de facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas)
- Mesures fiscales et non fiscales incitatives en faveur de l'importation des intrants agricoles (productions végétales, animales et halieutiques), de l'exportation des produits agricoles et dérivés et pour la promotion des entreprises agricoles
- Modernisation des outils de travail
- Stratégie pour l'agriculture Intelligente face au climat et renforcement des filets sociaux
- Réalisation du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables

Projets phares de l'agriculture

- Développement de filières à haute valeur ajoutée : ananas, anacarde, produits maraîchers, avec l'extension des surfaces cultivables, l'amélioration de la productivité et le développement des filières d'exportation de produits transformés
- Renforcement des filières conventionnelles du riz, maïs et manioc
- Développement de l'aquaculture continentale : aménagement de cinq cents (500) ha de zones aquacoles pour une production de vingt mille (20 000) tonnes en cinq (5) ans (vs. mille sept cents (1 700) en 2015)

- Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé avec l'aménagement de six mille (6 000) ha de terres cultivables, la construction de cinq cents (500) km de pistes et d'une dizaine de débarcadères et l'installation de deux mille cinq cents (2 500) jeunes entrepreneurs agricoles (accès aux intrants spécifiques, formation et professionnalisation, ...)
- Amélioration de la production de viande, lait et œufs de table : atteindre à horizon 2021, des niveaux de production de cent quatre mille (104 000) tonnes pour la viande (vs. 68 000 en 2015), cent soixante douze mille (172 000) tonnes pour le lait (vs cent treize mille (113 000) en 2015) et 25 000 tonnes pour les œufs (vs. cent quinze mille (15 000) en 2015)

3. Tourisme et Culture

Le Bénin est l'un des pays africains au plus fort potentiel touristique. L'ambition du Gouvernement est de faire du tourisme une filière de développement économique créatrice de richesses et d'emplois, une filière économique majeure et le principal outil de rayonnement du Bénin à l'international.

Pour atteindre cet objectif le Bénin dispose de nombreux atouts :

- La culture, les arts et la civilisation Vaudou
- Les vestiges et la mémoire de la traite négrière à Ouidah
- Les palais royaux d'Abomey et leurs sites archéologiques qui datent de plusieurs millénaires
- Le plus grand parc animalier d'Afrique de l'Ouest, avec sa faune variée, sa flore et ses paysages uniques (Pendjari - Parc Régional W)

- La plus grande cité lacustre d'Afrique (Ganvié)
- Les cités balnéaires et lagunaires

Ces atouts seront développés à travers sept projets phares, qui seront appuyés par des réformes structurelles permettant d'aligner le cadre opérationnel du secteur touristique béninois sur les standards internationaux.

Réformes du tourisme et de la culture

- Mise en place de mécanismes de financement adaptés pour le secteur du tourisme et de la culture (fonds de garantie...)
- Mise en place des Comptes Satellites du Tourisme et dynamisation du système de production des statistiques culturelles
- Renforcement du système de certification

Projets phares du tourisme et de la culture

- Positionnement de la Pendjari et du Parc Régional W comme le parc naturel animalier de référence de l'Afrique de l'Ouest
- Réinvention de la cité fluvio-lacustre de Ganvié
- Développement de pôles touristiques à Abomey et Porto-Novo autour des arts, cultures et arènes d'expression vaudous ainsi que de l'histoire du royaume d'Abomey

- Création d'une expérience touristique premium autour des Tata Somba, avec la construction d'une quarantaine de logements de standing inspirés de l'architecture des Tata Somba et la valorisation de l'héritage matériel et immatériel des peuples du nord du Bénin
- Reconstruction à l'identique de la cité historique de Ouidah, avec notamment l'aménagement d'un parcours mémoriel et la requalification des circuits historiques afin de faire de Ouidah la destination phare du tourisme mémoriel en Afrique
- Aménagement de stations balnéaires le long de la zone de développement touristique de la Route des Pêches, pour en faire des espaces de loisirs et de détente et accueillir des hôtels de standing, ainsi que des établissements de luxe nichés dans la mangrove

Nouveaux projets du secteur du tourisme et de la culture

- Développement durable du tourisme dans le Parc Régional W
- Mise en place d'un fonds de bonification des crédits des projets culturels
- Promotion des talents et renforcement des capacités dans le secteur de la culture
- Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel
- Construction des théâtres de verdure, aménagement des sites touristiques et numérisation des bibliothèques nationales

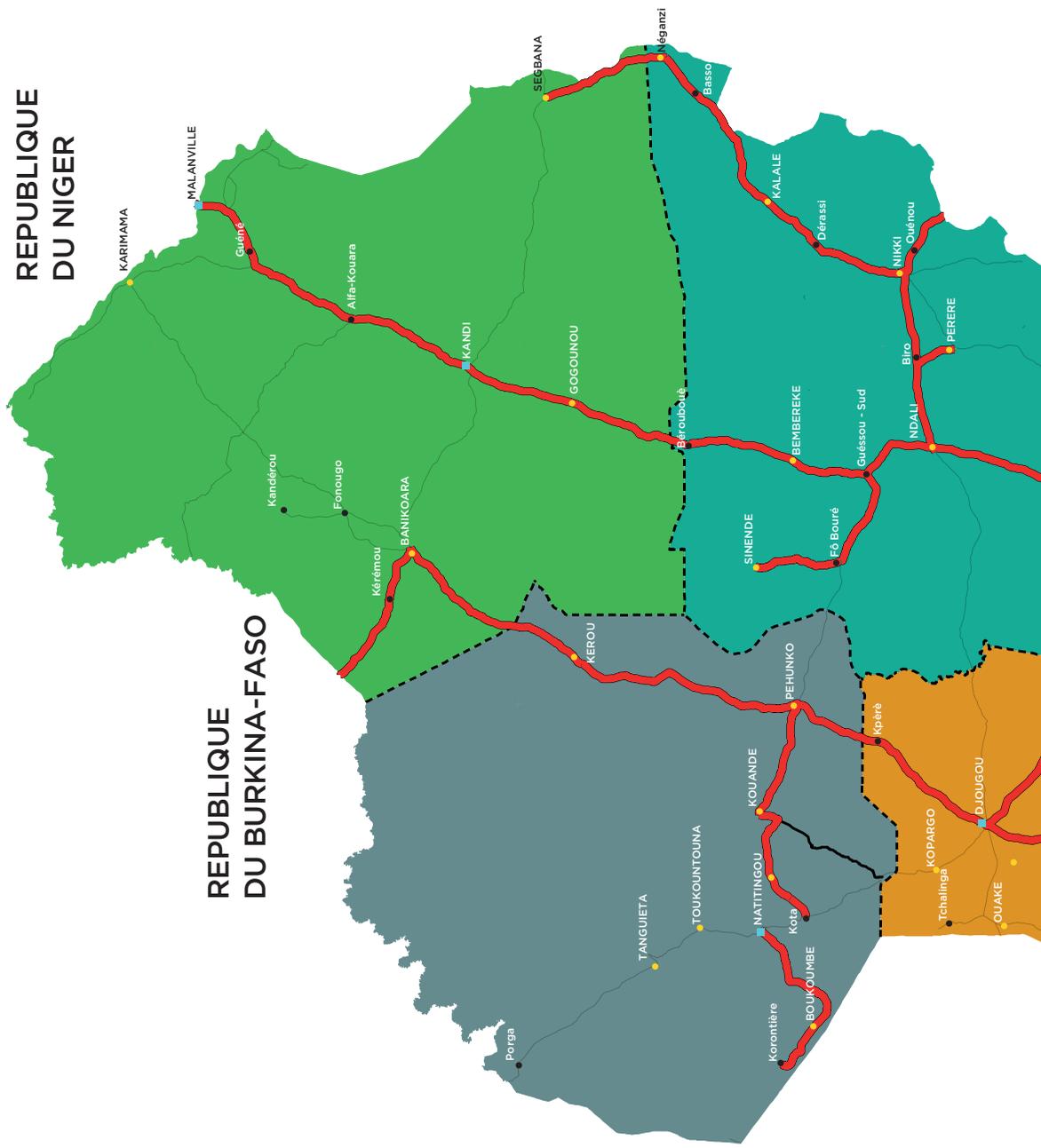
4. Infrastructures de transport, de logistique et de commerce

Le Bénin, à la faveur de sa position géographique, constitue un couloir naturel qui relie certains pays de l'UEMOA et de la CEDEAO. Cependant, compte tenu de nombreuses faiblesses au niveau des principales infrastructures en général et des infrastructures de transport en particulier, le pays ne profite pas de cet avantage comparatif très favorable. C'est pourquoi le Gouvernement fait des infrastructures de transport un levier stratégique pour le développement du Bénin en mettant un accent particulier sur l'amélioration des infrastructures de transport, de logistique et de commerce, en relation avec la vision de transformation structurelle nécessaire pour le Bénin. L'exécution des projets phares et sectoriels suivants concrétisera cette ambition.

Projets phares du secteur des Transports

- Construction d'un nouvel aéroport international à Glo Djigbe pour doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux, relié au centre-ville de Cotonou grâce à une voie routière expresse
- Modernisation et extension du Port de Cotonou afin de soutenir la croissance économique et faciliter le développement des exportations
- Réaménagement de l'axe routier autour du Port de Cotonou dans l'optique de fluidifier le transport routier autour du port avec des voies dédiées au trafic portuaire et des voies dédiées au trafic urbain

Carte des Infrastructures et des Transports



- Construction d'une route de contournement nord de Cotonou pour moderniser le réseau routier de Cotonou et renforcer l'attractivité de la ville
- Aménagement de la route des pêches (Phase 2) permettant de favoriser le développement touristique et renforcer l'économie nationale et régionale
- Construction d'une autoroute entre Sémé Kpodji et Porto-Novo qui facilitera la circulation et améliorera la sécurité routière entre les villes de Cotonou et de Porto-Novo
- Aménagement de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara pour contribuer au désenclavement de la partie septentrionale du Bénin et de favoriser l'essor de l'agriculture
- Réhabilitation, modernisation et extension du réseau routier national sur mille trois cent soixante deux (1 362) km : ce projet permettra d'étendre le réseau routier national et favoriser un développement territorial équilibré

Nouveaux projets sectoriels des transports

- Réhabilitation, modernisation et extension du réseau routier national sur un linéaire total d'environ mille trois cents (1 300) km
- Développement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) et des Moyens Intermédiaires de Transport (MIT)
- Développement des infrastructures de transports fluvio-lagunaires
- Développement des infrastructures et logistiques portuaires

5. Énergie et mines

La situation énergétique du Bénin, peu reluisante depuis plus de deux (2) décennies, est caractérisée par une crise récurrente dont les conséquences affectent les différents maillons économiques du pays. La qualité de l'électricité fournie est défectueuse et son approvisionnement souvent erratique est symbole de l'incurie du système : coupures intolérables qui peuvent être facteur de déstabilisation du pays.

Le Gouvernement a fait le choix de **renforcer les capacités énergétiques et les capacités d'exploitation des ressources minières du pays**. Il s'agira d'assurer la mise en place d'infrastructures énergétiques et d'associer les acteurs privés à ce défi national en mettant en place un cadre favorable. Dans cette optique, il sera opéré un redressement du système énergétique du pays afin d'obtenir un système largement autonome, compétitif et une fourniture d'électricité fiable et de qualité.

Projets phares du secteur de l'énergie

- Modernisation et extension de la filière thermique pour garantir un accès compétitif à l'électricité : retrouver une plus grande indépendance énergétique à court terme grâce à une production thermique compétitive, dans une filière verticale intégrée. Ceci implique la réhabilitation du parc de production de la SBEE, la réhabilitation de la centrale thermique de Maria-Gléta en vue de porter à 120 MW la puissance installée, la construction d'une nouvelle centrale bicom bustible de cent vingt (120) MW. La construction d'un terminal de regazéification flottant (FSRU) dans le port de Cotonou permettra d'alimenter les centrales au gaz d'une puissance totale de cinq cents (500) MW. À court terme, la location de groupe

secours de production de 2016 jusqu'à 2018 permet de répondre aux besoins urgents

- Développement des énergies renouvelables : baisser les coûts de production grâce à l'hydraulique, et augmenter la part de renouvelable dans le mix énergétique, tout en mettant à disposition des populations une énergie moderne. Cela induit la construction de la centrale hydro-électrique d'Adjarala, le rééquilibrage du parc de production thermique grâce à une énergie hydroélectrique peu chère à destination des populations rurales et urbaines, l'implantation de fermes PVs pour une capacité totale de quatre vingt quinze (95) MW et finalement la structuration d'une filière biomasse-combustible (potentiel de quinze (15) MW) par l'utilisation des déchets de l'agriculture (tiges de coton, palmier à huile)
- Restructuration de l'opérateur national et son réseau, à la faveur des investissements en infrastructures et du changement de paradigme. Les investissements prévus couvrent la construction d'un dispatching pour la SBEE (centre de conduite national des réseaux de distribution), la modernisation des modes d'exploitation de la SBEE, l'amélioration des capacités de gestion du réseau, le renforcement des réseaux de distribution et la refonte du système de gestion clientèle de la SBEE, la facturation, les achats, le développement et le renforcement des compétences des acteurs institutionnels
- Mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations énergétiques tant pour le secteur public que dans les ménages

Nouveaux projets sectoriels de l'énergie, de l'eau et des mines

- Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques
- Recherche pétrolière et sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers et en gaz naturel
- Recherche, promotion et valorisation des ressources minières

6. Industrie de transformation et commerce

Dans la stratégie de transformation structurelle, le Gouvernement entend promouvoir les unités de transformation, de conservation et le commerce. Les actions relatives à ce domaine permettront de soutenir l'industrie locale de transformation, d'accompagner efficacement les exportations de produits béninois et d'accélérer l'intégration sous-régionale. À cet effet, le Gouvernement facilitera l'installation au Bénin de grands groupes industriels désirant produire pour le marché régional.

Réformes de l'industrie et du commerce

- Mise en place de mesures incitatives (administratives, fiscales) pour l'exportation ainsi que des infrastructures et équipements nécessaires pour stimuler l'exportation
- Mise en place d'un mécanisme d'appui au financement en vue de promouvoir l'investissement privé dans le domaine de l'industrie de transformation, le commerce et l'artisanat

- Renforcement de la compétitivité des MPME à travers la mise en œuvre d'un Programme élargi de restructuration et de mise à niveau
- Accélération du processus d'intégration sous-régionale en vue d'assurer la libre circulation effective des biens et des personnes
- Promotion du commerce intérieur par l'assainissement du marché, l'accessibilité des services (infrastructures qualité) et la mise en place des infrastructures marchandes
- Réforme des dispositions relatives à la zone franche et sites industriels de manière à les assouplir et à les rendre plus incitatives
- Appui à l'organisation et au développement des filières (anacarde, ananas, karité, maïs, manioc, viande, lait, ...)

Nouveaux projets sectoriels de l'industrie et le commerce

- Programme de dynamisation des échanges avec les pays de la sous-région
- Programme de renforcement de la compétitivité et de mise à niveau des MPME/MPMI
- Programme de renforcement des capacités productives et commerciales
- Programme de création de zones économiques ; Programme de viabilisation de la zone franche et des sites industriels
- Projet de construction et de réhabilitation des infrastructures du MICA

Les autres projets prioritaires de l'industrie et du commerce

- Réforme du secteur pétrolier
- Restructuration des usines d'État en difficulté
- Réforme des procédures de contrôle fiscal en notification de recouvrement (commandement et saisie fiscale). Dématérialisation des titres de paiement et promotion du e-commerce

7. Artisanat

L'artisanat au Bénin est encore peu développé. Pourtant, le pays dispose d'importants avantages comparatifs et les artisans (menuisiers, couturiers, techniciens du bâtiment, dépanneurs, photographes, mécaniciens, électriciens, zemidjans, potiers, etc.) représentent le second corps social le plus important du pays. La majorité de ces artisans opère dans le secteur informel souvent avec des moyens rudimentaires.

En réponse, le Gouvernement compte accompagner les artisans, les former afin de les professionnaliser. Un paquet homogène et cohérent d'actions est prévu pour cette cible : identification, formation, dotation en équipements, fonds de roulement, actions de promotion, etc.

Projet sectoriel de l'artisanat

- Programme d'appui au développement du secteur de l'artisanat. Ce programme permettra d'accroître la production du secteur de l'artisanat. Il visera à construire, étendre et équiper les infrastructures d'appui au développement de l'artisanat, renforcer les capacités techniques des artisans. La révision des textes régissant le

secteur de l'artisanat dans le sens de la professionnalisation est envisagée ainsi que la mise en place d'une réelle politique de soutien aux vocations et talents artistiques

8. Talents artistiques

Le Gouvernement compte créer les conditions de la valorisation du potentiel et des talents individuels, au service du bien-être commun. En particulier, il mettra en place **une réelle politique de soutien aux vocations et talents artistiques**. Tout en capitalisant sur les investissements des projets phares de l'art et la culture, les actions envisagées ici portent sur la chaîne Initiation - Détection - Formation - Promotion - Statut et accompagnement - de l'artiste.

- Organiser des festivals et des concours par région pour la détection des vocations et talents
- Créer des centres de formation pluridisciplinaires pour les vocations et talents ainsi que pour les artistes confirmés
- Nouer des partenariats de formation aux niveaux sous-régional et international
- Accompagner et soutenir les artistes confirmés pour leur promotion à l'international

Projets et mesures sectoriels de soutien aux talents artistiques

- Exonérer les œuvres et les prestations d'art de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Réhabiliter et redynamiser le Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB)
- Détecter, former, accompagner les artistes prometteurs afin de les préparer à faire carrière dans leur domaine
- Dynamiser les semaines culturelles scolaires et les concours artistiques entre établissements
- Mettre en place des programmes médias pour l'initiation à l'art

AXE 5 : Amélioration des performances de l'éducation

L'éducation est l'un des leviers sur lequel le Gouvernement compte agir pour le décollage économique du Bénin. Or, le secteur de l'éducation souffre de nombreux dysfonctionnements tant en ce qui concerne la gouvernance que l'offre de l'éducation. En conséquence, l'environnement social au Bénin est marqué par une jeunesse caractérisée par la chute des valeurs morales, le défaitisme, l'aversion au risque, le manque d'initiatives privées, la course aux diplômes, l'attente de l'offre d'emploi public, etc.

Le Gouvernement a décidé d'améliorer les performances de l'éducation en offrant une éducation de qualité et utile aux citoyens, renforçant ainsi le capital humain indispensable au décollage économique. De ce fait, le Bénin ambitionne d'ici à 2021 d'être une plateforme d'excellence des services du « Savoir » fondée sur une grappe structurante de systèmes éducatifs afin de se doter d'un capital humain de performance.

Par ailleurs, la culture de l'excellence au Bénin constitue un atout que le Gouvernement compte exploiter pour positionner au plan régional, le système éducatif béninois. À cet égard, les actions à entreprendre au cours de la période 2016-2021 privilégieront des solutions innovantes en termes de construction d'infrastructures, d'équipement des établissements, de formation des enseignants, d'enseignement technique et professionnel, de contrôle de la qualité des apprentissages et du développement de la recherche pour que les produits de l'éducation soient plus orientés vers les besoins du pays et aptes à l'entrepreneuriat.

Les principales actions qui seront engagées par le Gouvernement sont :

ACTION 1

Reconstruire le système éducatif en phase avec les ambitions économiques

ACTION 2

Dynamiser le Conseil National de l'Éducation

ACTION 3

Créer la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir

Les réformes, programmes et projets relatifs à cet axe sont classés dans les domaines ci-après :

- Amélioration de la coordination du secteur de l'éducation
- Amélioration de la qualité de l'éducation
- Adaptation du système d'enseignement aux besoins réels du pays et des entreprises
- Restructuration et repositionnement du secteur de la recherche
- Promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes

1. Amélioration de la coordination du secteur de l'éducation

Pour relever le défi relatif à l'amélioration de la coordination du secteur de l'éducation, l'action majeure du Gouvernement consistera à réformer le Conseil National de l'Education de façon à garantir une meilleure synergie entre les trois ordres de l'éducation.

Sa mission sera de :

- i. Veiller à la qualité des textes réglementaires et programmes éducatifs
- ii. Coordonner et contrôler la mise en œuvre des politiques et programmes
- iii. Assurer une gestion rationnelle des ressources
- iv. gérer les mutations du personnel.

Projets sectoriels communs aux trois ordres d'enseignement

- Restructuration et mise en œuvre du Conseil National de l'Education (CNE)
- Mise en place d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) et de la carte scolaire
- Mise en œuvre de la déconcentration et de la décentralisation de la gestion de l'éducation : opérationnalisation du pool d'inspecteurs départementaux

2. Amélioration de la qualité, de l'équité et de l'inclusivité de l'éducation tout au long de la vie pour tous

Réformes communes aux trois ordres d'enseignement

- Adoption d'une stratégie basée sur la démarche qualité dans la gestion de l'éducation
- Adoption du statut particulier des enseignants
- Introduction des Technologies de l'Information et de la Communication au niveau initiatique au primaire ainsi que dans l'enseignement secondaire et supérieur
- Élaboration d'une nouvelle carte universitaire
- Création d'une Agence pour la qualité et l'évaluation dans l'enseignement supérieur
- Mise aux normes des établissements de formation universitaire
- Promotion de l'éducation inclusive et des alternatives éducatives
- Incitation de l'investissement privé dans la réalisation des résidences universitaires subventionnées

Projets phares de l'enseignement supérieur

- Création et opérationnalisation d'une agence pour la qualité et l'évaluation dans l'enseignement supérieur

- Élaboration et internalisation d'une nouvelle carte universitaire
- L'interconnexion des universités publiques

Nouveaux projets sectoriels de l'enseignement maternel et primaire

- Projet de construction d'écoles primaires publiques dans le département de l'Atlantique, phase VI (JAPON VI)
- Projet d'extension des cantines scolaires dans toutes les écoles des zones rurales du Bénin (PECaSEZuR)
- Appui au développement de la petite enfance pour l'amélioration des rendements scolaires (ADPE)
- Promotion de la santé scolaire pour le maintien des apprenants dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire (PSS)
- Projet d'appui à l'éducation culturelle et sportive dans les enseignements maternel et primaire (PAECS)
- Programme fonds commun budgétaire/parteneriat mondial pour l'éducation (FCB-PME)
- Programme de Construction, de réhabilitation et d'équipement de salles de classe dans les Écoles primaires publiques (PCRESC-EPP)

3. Adaptation du système d'enseignement supérieur aux besoins du pays et des entreprises

Il s'agit entre autres de revoir la politique d'orientation scolaire et universitaire

de manière à diriger une proportion importante des élèves et des étudiants vers les filières techniques et professionnelles ; revisiter périodiquement le contenu des programmes scolaires et universitaires en vue de les adapter à l'évolution du monde et au besoin des entreprises ; développer les filières de formation professionnelle porteuses telles que la technologie appliquée, les Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que la recherche agronomique.

Projet phare pour l'enseignement supérieur

- Création d'une Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS)

Encadré 2: Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS)

La CIIS - en partenariat avec les entreprises, les industries et les structures d'enseignement supérieur et de la recherche - est le projet phare de l'enseignement supérieur. Cette cité à vocation internationale disposera des infrastructures pour abriter les grandes écoles, les universités, les centres de recherche, les sites d'incubation, etc. À travers ce projet phare, le Gouvernement entend promouvoir l'émergence de centres d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, favoriser l'éclosion de champions nationaux dans des domaines innovants et améliorer ainsi l'employabilité des jeunes.

Nouveaux projets sectoriels des enseignements secondaires techniques et la formation professionnelle

- Projet de renforcement des capacités technologiques des enseignants de l'enseignement technique

- Projet de renforcement des capacités des acteurs du système d'information statistique du sous-secteur de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle
- Projet d'appui à la formation des jeunes filles et mères exclues du système éducatif formel dans le domaine de l'ingénierie domestique au Bénin en vue de leur autonomisation
- Projet de construction de trois (3) écoles de formation médico-sociale (formation payante)
- Projet de développement de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle (DEFI-Pro)
- Projet « Soutien à l'enseignement secondaire » (SENS)
- Mise en place d'un fonds compétitif de recherche dans les lycées
- Dotation des structures de recherche d'infrastructures du type « Innovation Lab »
- Encouragement de la créativité et des inventions au niveau des enseignements techniques et professionnels à travers des fonds compétitifs mis à la disposition des lycées

Principaux projets sectoriels pour le repositionnement du secteur de la recherche

- Mise en place d'un système de valorisation des résultats de la recherche assorti d'un Partenariat Public-Privé pour la promotion de la recherche
- Projet de centre d'excellence en Afrique en sciences mathématiques appliquées (PCE-SMA)
- Renforcement des capacités du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en ressources humaines
- Fonds spécial d'études pour l'enseignement supérieur au Bénin

4. Repositionnement du secteur de la recherche

La recherche doit être essentiellement développée en lien avec les besoins réels et les contraintes fondamentales de l'économie, surtout dans le domaine de développement de l'agriculture et de l'industrie. Elle doit être adaptée aux réalités naturelles, culturelles et socioéconomiques du pays.

À cet effet, le Gouvernement mettra l'accent sur les réformes et projets ci-après :

Réformes pour le repositionnement du secteur de la recherche

- Création de l'Agence Béninoise pour la Recherche et l'Innovation

5. Promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes

Les ambitions actuelles du développement et les réformes éducatives exigent une meilleure organisation et l'arrimage du sous-secteur de l'alphabétisation au système éducatif formel afin de lui donner toutes les prérogatives concourant à l'élimination de l'analphabétisme.

Projets et mesures sectoriels pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes

- Mise en œuvre d'un programme d'accélération de l'alphabétisation des adultes à travers des offres sectorielles centrées sur les besoins des couches socioprofessionnelles et les priorités du développement du pays
- Construction et équipement de l'institut national supérieur des cours préparatoires aux études d'ingénieur
- Construction et équipement de l'université nationale d'agriculture de Porto- Novo
- Construction et équipement de l'université nationale des sciences, technologies, ingénierie et mathématique d'Abomey
- Transfert des compétences et des ressources aux communes pour l'alphabétisation
- Promotion et mise en œuvre d'un cadre d'appui aux établissements privés
- Introduction de l'anglais au niveau primaire et dans le quotidien de l'enseignement secondaire et supérieur

L'éducation est l'un des leviers sur lesquels le Gouvernement compte agir pour le décollage économique du Bénin.



AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

AXE 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale

Le renforcement de l'accès des populations aux services sociaux de base et opportunités économiques ainsi que la mise en œuvre d'une politique de protection sociale adéquate constituent les priorités du Gouvernement en matière d'inclusion sociale.

Dans ce cadre, le Gouvernement a opté pour une amélioration significative des conditions de vie des populations les plus vulnérables et la réduction des inégalités sociales, à travers des réponses concrètes :

- i. La protection sociale pour tous et une prise en charge des groupes vulnérables, enfants, handicapés et personnes âgées, notamment
- ii. La mise en place dans toutes les localités d'infrastructures et d'équipements socioéconomiques répondant aussi bien aux

besoins essentiels de base qu'au développement d'activités économiques (eau, santé, assainissement, électricité)

Le nouveau système de protection sociale prendra appui sur un système de santé réorganisé, un mécanisme intégré de génération de revenus prenant en compte la formation continue, l'entrepreneuriat, l'octroi de microcrédits (professionnalisés). Les cibles de ces dispositifs sont les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les artistes, les transporteurs, les jeunes et les femmes.

Pour les cinq prochaines années, le Gouvernement compte également faire du sport un véritable outil de développement humain, social et économique. Les politiques publiques cibleront prioritairement : la mise en place d'un cadre de partenariat favorable au développement des infrastructures socio-

économiques à la base et le renforcement de la collaboration avec le secteur privé pour l'amener à investir davantage dans les secteurs sociaux.

Pour réaliser ces ambitions de consolidation de l'investissement humain, les principales actions ci-après seront engagées :

ACTION 1

Protéger les plus démunis et réduire la précarité

ACTION 2

Réorganiser le système de santé pour une couverture sanitaire plus efficace

ACTION 3

Faire du sport un véritable outil de développement humain, social et économique

- Mise en place d'une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des bénéficiaires complétées par une subvention de l'État
- Mise en place d'une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des exploitants agricoles, artisans, petits commerçants et artistes
- Revoir la gouvernance de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et réorienter l'implication de l'État vers le contrôle de sa gestion

Projet phare pour la protection sociale

Le Gouvernement mettra en place une assurance maladie-formation-crédit-retraite et vie pour les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs et les artisans. Il s'agira d'une « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) », mise en place à travers l'Agence Nationale de la Protection Sociale (ANPS) et ses démembrements.

1. Protection sociale

L'opérationnalisation rapide d'une nouvelle politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) est envisagée dès 2017 en vue d'apporter une réponse appropriée à tous les citoyens notamment les plus marginalisés, qui bénéficieront de la prise en charge de l'État. Les cibles principales de ces actions sont les acteurs du secteur informel (les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs et les artisans) et les plus pauvres.

Réformes pour la protection sociale

- Adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale

2. Emploi des jeunes et autonomisation des femmes

La question de l'emploi, en particulier celui des jeunes, demeure l'un des défis majeurs du Gouvernement. L'objectif du plein emploi et du travail décent, classé au rang 8 des Objectifs de Développement Durable (ODD) apparaît comme un impératif que le Gouvernement compte traiter de manière holistique, tant du point de vue de la qualité des ressources humaines disponibles, que de celui de l'environnement économique qui devrait favoriser leur absorption. La promotion de l'emploi et celle du développement économique sont ainsi traitées ensemble car elles sont toutes deux transversales et centrales pour le développement.

À cet égard, le Gouvernement considère que les politiques macroéconomiques et sectorielles sont des instruments importants qui ont un impact réel sur la dynamique économique nationale et qui influencent la création d'emplois par le secteur privé. C'est pourquoi le Gouvernement, à travers une bonne gouvernance, garantira les conditions favorables à la création d'entreprises, de richesses et d'emplois par le secteur privé. De même, la nouvelle politique éducative accorde une priorité à l'enseignement technique et professionnel pour répondre à l'offre d'emploi que créera le développement des pôles agricoles, des filières cibles, objet de projets structurants à effets d'entraînement. Des dispositifs pertinents seront mis en œuvre pour maintenir un traitement social du chômage.

Encadré 3: la lutte contre le chômage et le sous-emploi

Le Gouvernement traite la question de l'emploi de manière systématique dans toutes ses interventions. La réduction du chômage et du sous-emploi découle de la bonne coordination de toutes les politiques économiques et structurelles, de la mise en œuvre des grands projets générateurs d'activités à forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois, structurés autour des projets phares et filières porteuses que sont l'agrobusiness, le tourisme, le numérique, les infrastructures, l'énergie. L'ensemble des interventions permettra la création d'environ 500 000 emplois directs et induits sur le quinquennat.

Nouveaux projets sectoriels pour l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes

De manière spécifique, en dehors des mesures qui seront prises afin d'améliorer la qualité du système éducatif pour

réaliser une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, le Gouvernement compte adresser la question de l'insertion professionnelle des nombreux jeunes à travers une réforme des services et programmes publics d'appui.

- Mise en place d'un guichet unique de promotion de l'emploi ; construction et équipement des centres de promotion sociale
- Amélioration de l'orientation professionnelle, de l'employabilité et de la réactivité des jeunes sur le marché du travail
- Promotion de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes
- Nouveau programme de volontariat des jeunes

S'agissant de l'autonomisation des femmes, les mesures à mettre en œuvre concernent les points suivants :

- Élaboration et mise en œuvre du Projet d'autonomisation économique des femmes et de promotion du genre (PAEF-PG)
- Appui à la formation des jeunes filles et mères exclues du système éducatif formel dans le domaine de l'ingénierie domestique au Bénin en vue de leur autonomisation
- Création des dispositifs pérennes de mobilisation des ressources par les systèmes financiers décentralisés
- Renforcement de la promotion et de la coordination du secteur de la microfinance

3. Santé

La santé est également une dimension essentielle du bien-être de la population

et un facteur clé de sa productivité. Elle contribue à améliorer la qualité et l'efficacité du capital humain. C'est pourquoi la vision du Gouvernement en matière de santé est en lien avec l'ODD 3 : « Donner aux individus l'opportunité de mener une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous et à tous les âges ». En conséquence, le Gouvernement a opté pour un système de santé réorganisé et une couverture sanitaire plus efficace à travers

- i. L'amélioration de la gouvernance et la gestion des ressources dans le secteur santé
- ii. L'accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins
- iii. Le renforcement du partenariat pour la santé

Ces orientations sont prises en charge dans le nouveau Plan de développement sanitaire et constituent les cinq domaines d'intervention pour la période 2016-2021 :

- Réduction de la mortalité maternelle et infantile, prévention et lutte contre la maladie et amélioration de la qualité des soins
- Valorisation des ressources humaines
- Renforcement du partenariat dans le secteur et promotion de l'éthique et de la responsabilité médicale
- Amélioration du mécanisme de financement du secteur
- Renforcement de la gestion du secteur

Réformes pour la santé

- Création de trois agences nationales respectivement dans les domaines de la gestion de la médecine hospitalière,

de la gestion de la santé primaire et du contrôle qualité des pratiques de la santé

- Révision du cadre réglementaire de la distribution des médicaments
- Opérationnalisation d'un dispositif d'assurance maladie permettant l'accès de tous aux soins de santé
- Mesures incitatives (fiscales, financières, etc) pour l'investissement privé dans le secteur (centres de diagnostic, laboratoire biomédical, imagerie médicale, radiothérapie, etc.)

Nouveaux projets sectoriels pour la santé

- Construction et équipement d'un nouveau centre hospitalier universitaire : l'actuel CNHU de Cotonou deviendra un centre hospitalier départemental
- Renforcement du plateau technique des centres hospitaliers départementaux existants
- Construction et équipement de cinq hôpitaux de zone/référence : regroupement de plusieurs communes en zones sanitaires
- Construction et équipement d'un laboratoire d'anatomie pathologique
- Construction et équipement de trois unités de dialyse (Mono, Ouémé, Atacora)
- Construction et équipement de trois antennes de l'Agence nationale de transfusion sanguine (Porto-Novo, Abomey, Parakou)
- Construction d'un laboratoire de contrôle, de recherche et d'innovation

pour les médicaments à base de plantes

- Acquisition de deux IRM (Cotonou, Parakou) et de trois SCANNER (Atacora, Borgou, et Mono)
- Acquisition de trente-cinq (35) ambulances
- Autonomisation des formations sanitaires en eau et en énergie
- Construction d'un laboratoire de biologie
- Recrutement et formation (initiale et continue) de médecins spécialistes et paramédicaux

4. Accès à l'eau potable

Les efforts déployés à partir des années 90 ont permis l'augmentation du taux de desserte et l'amélioration significative de la fourniture d'eau potable en milieu rural et semi-urbain sur toute l'étendue du territoire national. En 2015, le taux de desserte est ressorti à 67,6% en milieu rural ce qui a permis au Bénin d'atteindre la cible de l'ODD n°7 dans le sous-secteur eau en milieu rural et semi-urbain. Toutefois, ce taux cache des disparités d'un département à l'autre et à l'intérieur des communes.

Face à cette situation, et en vertu du droit à l'eau potable de tous les citoyens où qu'ils se trouvent, le Gouvernement ambitionne d'assurer l'accès à l'eau potable à toutes les populations du Bénin à l'horizon 2021. La réalisation de cette ambition confirmera les efforts du Bénin dans la réalisation de l'ODD n°6 consacré à l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et à la gestion durable des ressources en eau.

Réformes pour l'accès à l'eau potable

- Mise en place d'un nouveau mécanisme d'exécution des projets et programmes d'accès à l'eau potable prenant en compte la promotion effective du Partenariat Public-Privé dans le secteur
- Réformes institutionnelles de la Direction générale de l'eau et de la SONEB (séparer le patrimoine de l'exploitation)
- Création d'agence d'exécution pour opérationnaliser la politique du Gouvernement

Projets phares pour l'accès à l'eau potable

- Donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine : réhabilitation, densification et extension d'ouvrages hydrauliques dans toutes les communes couvertes afin de desservir **2,5 millions de personnes supplémentaires en milieu rural d'ici à 2021**
- Développer les capacités de production et de distribution en milieu urbain et périurbain : construire et renforcer les systèmes d'alimentation en eau potable en milieu urbain, accompagné de campagnes de branchements subventionnés pour les plus démunis afin de **desservir environ 2,7 millions de personnes en milieu urbain à l'horizon 2021**
- Moderniser et développer l'exploitation responsable des ressources hydrologiques à travers la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques et la construction des infrastructures hydrauliques multifonctions

5. Sports

Conscient que des progrès sensibles au plan des sports et loisirs assureraient un capital humain plus performant, le Gouvernement entend faire du sport un véritable outil de développement humain, social et économique. Cette orientation favorisera l'émergence de talents et le rayonnement du Bénin au plan international. À cet effet, le Gouvernement mettra en œuvre sur le quinquennat un vaste programme d'investissements dont la réalisation nécessite les réformes suivantes :

Réformes pour les sports

- Élaboration des documents de politique
- Élaboration et adoption de la loi sur le financement du sport

Nouveaux projets sectoriels pour les sports

- Institution de classes sportives en football, basketball, handball, athlétisme et arts martiaux en milieux scolaire et universitaire
- Création d'associations sportives universitaires, militaires, communales et organisation des championnats
- Création de douze (12) académies sportives pour la prise en charge des talents au niveau départemental
- Construction et/ou réhabilitation des infrastructures sportives
- Transformation des chaînes ADO FM et ADO TV en RADIO-TV Sports et Jeunesse



AXE 7 : Développement équilibré et durable de l'espace national

Le Gouvernement envisage une intervention significative en matière d'aménagement équilibré et durable de l'espace national en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Deux pistes d'intervention sont privilégiées à cet effet :

- i. L'amélioration du cadre de vie et du développement durable
- ii. L'approfondissement de la décentralisation et la déconcentration

La création d'un ministère du Cadre de vie et du développement durable (MCVDD) illustre l'option du Gouvernement du Bénin d'améliorer le bien-être de tous les Béninois et de préserver l'environnement au plan national. Ce ministère porte l'ambition de parvenir à un aménagement équilibré du territoire, à l'amélioration progressive, mais effective du cadre de vie des populations, dans la promotion d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et forestières. Dans cette optique, la vision du secteur cadre de vie et développement Durable est : « un développement inclusif et durable articulé autour de villes résilientes et sûres ». L'approche de mise en œuvre des programmes du secteur sera participative et inclusive. Elle intégrera ainsi les synergies indispensables entre le développement urbain, l'habitat et l'environnement, la rationalisation et la mise en cohérence des programmes et des interventions de l'État, et le partenariat avec les communes et le secteur privé.

Face aux ambitions, l'état des lieux du Bénin est un véritable défi. La situation du pays est encore marquée par l'inadaptation du cadre de vie et du niveau de service aux besoins de bien-être des populations, par le manque d'attractivité et le dysfonctionnement des principales agglomérations.

L'option en matière de décentralisation

et de déconcentration est de renforcer la démocratie locale, d'assurer la correction des disparités spatiales et la réduction des inégalités en termes d'accès aux services publics. C'est à travers cette option que le Gouvernement compte accélérer l'atteinte de l'objectif global de la PONADEC : « Créer les conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial durable et équilibré reposant sur une gouvernance locale concertée et sur la valorisation des potentialités des collectivités territoriales afin de dynamiser le développement à la base ».

ACTION 1

Démarrer et réaliser les projets phares dans les villes à statut particulier

Ces projets phares ont comme objectifs la viabilisation de régions économiques et se focalisent sur les zones de forte concentration humaine.

ACTION 2

Améliorer le bien-être de tous et préserver l'environnement

Pour renforcer la résilience aux changements climatiques, les domaines d'action seront basés sur l'aménagement du territoire, la promotion du développement durable et l'amélioration de la gestion foncière et de l'habitat.

ACTION 3

Accélérer et renforcer le processus de la décentralisation

L'amélioration de la gouvernance locale et de l'intercommunalité permet d'atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Les réformes, les programmes et projets relatifs à cet axe sont classés dans les domaines ci-après :

- Viabilisation des régions économiques et des zones de forte concentration humaine
- Aménagement du territoire et promotion du développement durable
- Amélioration de la gestion foncière et de l'habitat
- Amélioration de la gouvernance locale et de l'intercommunalité

1. Développement équilibré et durable de l'espace national

La réalisation de grands projets urbains constitue les chantiers phares pour améliorer le cadre de vie des populations et servir de levier au décollage économique.

Projets phares pour le développement de l'espace national

- Modernisation du système de collecte et gestion efficace des déchets dans l'agglomération de Cotonou
- Aménagement des berges de la lagune de Cotonou et assainissement de son plan d'eau
- Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novo
- Modernisation du marché de Dantokpa, marché international de référence
- Modernisation du Marché central de Parakou
- Création d'un complexe international

(conférences, théâtres et hôtels) à Cotonou

- Rénovation du centre-ville de Cotonou (Ganhi)
- Aménagement du camp Guezo pour en faire un centre d'affaires de référence
- Réhabilitation et aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Bohicon, Abomey, Sèmè, Abomey-Calavi, Natitingou
- Assainissement et drainage des eaux pluviales à Cotonou
- Développement de programmes immobiliers d'habitat social et économique dans les chefs-lieux de département et dans certaines agglomérations du Bénin

2. Viabilisation des régions économiques et zones de forte concentration humaine

Réformes pour les régions économiques et zones de forte concentration

- Renforcement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire de l'aménagement du territoire à travers la création de l'Agence nationale d'aménagement du territoire (la loi-cadre sur l'aménagement du territoire étant déjà votée)
- Renforcement de la gouvernance urbaine avec le vote du Code de l'aménagement et de l'urbanisme.

Nouveaux projets sectoriels pour les régions économiques et zones de forte concentration

- Programme de protection du littoral contre l'érosion côtière (Cotonou-Safiato, Hillacondji-Bouche du Roy, Grand-Popo-Ouidah)

3. Amélioration de la gestion foncière et de l'habitat

Réformes pour la gestion foncière et de l'habitat

- Adoption du code de la construction et de l'habitat
- Actualisation de la politique nationale de l'habitat, avec une stratégie du logement et de la promotion immobilière
- Réforme des baux et loyers
- Réforme de l'Institut géographique national
- Restructuration de l'Agence foncière de l'habitat et dynamisation de la promotion immobilière privée
- Installation d'un cadastre national informatisé
- Densification de la couverture géodésique du territoire national
- Opérationnalisation et la déconcentration de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)

Nouveau projet sectoriel pour la gestion foncière et de l'habitat

- Programme de développement de l'infrastructure géographique de base et du cadastre

4. Amélioration de la gouvernance territoriale et de l'intercommunalité

Réformes pour la gouvernance territoriale et de l'intercommunalité

- Transformation du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) en un Fonds autonome de développement communal
- Accélération de la procédure de vote de la loi sur le statut particulier des agents des collectivités locales de la fonction publique territoriale
- Adoption de la loi de transposition de la directive N° 01/2011/CM/UEMOA portant sur le régime financier des collectivités territoriales au sein de l'UEMOA

Projets sectoriels pour la gouvernance territoriale et de l'intercommunalité

- Mise en œuvre du programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des résidences et bureaux des préfectures, et construction de cités administratives départementales
- Renforcement des capacités des collectivités locales (renforcement des capacités des agents et projet de construction et d'équipement du Centre de formation pour l'administration locale)
- Appui aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communal 3^e génération prenant en compte les thématiques transversales
- Projet de modernisation des principaux marchés des communes (PMPMC FADEC AFFECTE)

- Amélioration du cadre légal et réglementaire pour le développement local
- Mise en œuvre du programme d'assistance conseil aux communes par les préfetures
- Projet de construction et d'équipement d'un centre de formation
- Fonds d'infrastructures pour les Villes Secondaires (FIVIS)
- Appui au système de suivi-évaluation de la PONADEC
- Mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Nouveaux projets sectoriels

5. Aménagement du territoire et promotion du développement durable

Réformes pour l'aménagement du territoire

- Loi sur l'interdiction des sachets plastiques non biodégradables
- Prise de loi sur la protection de l'État contre l'importation des déchets étrangers au Bénin (véhicules surannés, monochromes, réfrigérateurs, appareils électroniques usagers, autres polluants de tous genres, etc.)
- Accréditation du Fonds national pour l'environnement et le climat au Fonds vert pour les changements climatiques et au Fonds d'adaptation aux changements climatiques
- Amélioration de la gestion des conventions internationales
- Réforme et opérationnalisation de la gestion des DSM (étude)
- Dynamisation du Fonds national pour le développement forestier
- Réhabilitation de l'Agence béninoise pour l'environnement pour assurer sa mission en matière de gestion et de gouvernance environnementale, et pour la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur sur toute l'étendue du territoire
- Mise en œuvre du programme Villes durables : intervention intégrée d'amélioration du cadre de vie de trente (30) villes pilotes – communes à statut particulier et grandes agglomérations (5), chefs-lieux de département (9), villes moyennes d'intérêt économique, touristique et patrimonial (16)
- Programme pour l'Adaptation des Villes aux changements climatiques au Bénin
- Renforcement de la politique de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives
- Projet d'appui à la gestion des forêts communales
- Promotion de la production de sachets biodégradables en partenariat avec le secteur privé
- Substitution du bois énergie par le gaz domestique
- Mise en place d'une zone de développement économique du complexe fluvio-lacustre du lac Ahémé et de ses chenaux





3 /

MODALITÉS
DE MISE EN OEUVRE

SOMMAIRE

1. FINANCEMENT
2. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE
3. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION
4. RISQUES ET FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DE LA MISE EN ŒUVRE



3.1 Financement

Besoin de financement du Programme d'Actions du Gouvernement

Montant des investissements

Le Programme reflète l'ambition du Gouvernement d'engager une transformation structurelle de l'économie béninoise à travers une diversification des secteurs créateurs de richesses et en s'appuyant sur un secteur privé national et international compétitif, vecteur de développement économique et social.

Le coût total du Programme est estimé à 9 039 milliards de FCFA dont 7 086 milliards de FCFA pour 45 projets phares que le Gouvernement a l'ambition de démarrer quasi simultanément.

Récapitulatif du financement acquis

Le financement acquis concerne l'ensemble des financements intérieurs et extérieurs acquis au titre des projets et programmes en cours de mise en œuvre. Il s'élève à 889 milliards de FCFA à fin septembre 2016.

Besoins de financement

Le financement nécessaire à la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement s'élève à 8 150 milliards de FCFA.

Schéma de financement

Le modèle de développement économique du Gouvernement est basé sur un partenariat fort avec le secteur privé.

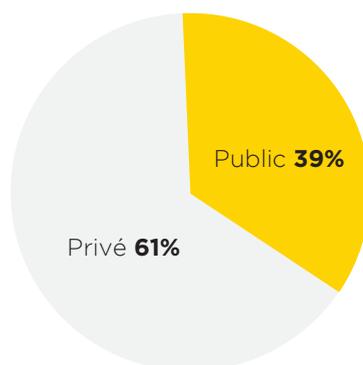
Dans ce contexte de recours prioritaire à l'investissement privé, le **financement privé nécessaire s'élève à 5 510 milliards FCFA, soit 61% des investissements totaux ; la contribution du secteur public à 3 529 milliards de FCFA.**

Ce choix du Gouvernement induit un accroissement du taux d'endettement et une accentuation du déficit budgétaire

pendant les premières années de mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement. Ce choix s'explique par une volonté du Gouvernement de mettre en œuvre des investissements structurants susceptibles d'accélérer la transformation structurelle de l'économie pour la relance de la croissance et l'amélioration des conditions de vie des populations. La majeure partie de la dette

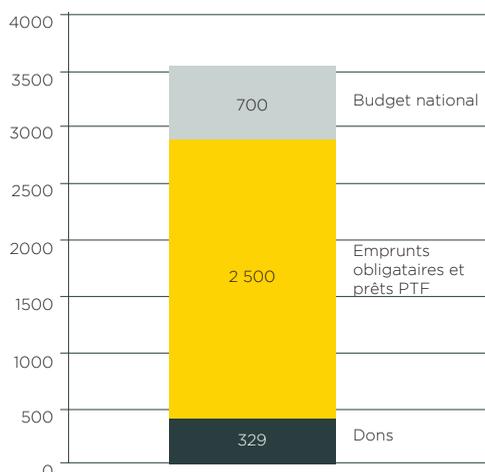
Structure de financement du Programme d'Actions du Gouvernement

Répartition des sources de financement :



Source : Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI)

Décomposition du financement public :



Source : Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI)

à mobiliser servira au financement des investissements productifs générateurs de revenus pouvant assurer le service de la dette.

Stratégie de mobilisation des ressources

La stratégie adoptée pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du Programme d'Actions du Gouvernement repose sur un accompagnement fort de l'État, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du secteur privé national et international dont la contribution sera privilégiée dans la réalisation des investissements stratégiques productifs.

Cette démarche se décline comme suit :

- i. Recherche, sécurisation et diversification des ressources à coût zéro ou faible

- Ressources propres
- Dons des PTF
- Prêts concessionnels ou semi-concessionnels auprès des PTF

- ii. Recours systématique à l'investissement privé via des partenariats public-privé (PPP) pour les projets stratégiques à forte intensité de capital et à caractère rentable

- iii. Recours aux emprunts sur le marché financier pour combler le déficit de mobilisation de la limite des financements imputables au secteur public

- iv. Approche prudente de la gestion de la dette

Stratégie de mobilisation des ressources propres

Elle vise l'accroissement des recettes fiscales et non fiscales :

- Poursuite des réformes fiscales et douanières pour améliorer les capacités de recouvrement, élargir l'assiette fiscale aux petites et moyennes entreprises, sécuriser les recouvrements
- Fiscalisation progressive du secteur informel
- Lutte contre la fraude fiscale
- Amélioration des systèmes de collecte, de gestion et de recouvrement des recettes non fiscales
- Rationalisation des dépenses courantes

Stratégie de mobilisation de dons et de ressources concessionnelles

- Approche ciblée des PTFs et optimisation de l'utilisation des guichets existants afin de maximiser les ressources longues mobilisées auprès des PTF classiques
- Diversification des sources de financement, notamment bilatéraux et régionaux

Le secteur privé est au cœur du dispositif de financement du Programme d'Actions du Gouvernement

L'objectif est de :

- Maximiser l'effet de levier du financement public pour permettre la mobilisation par le secteur privé national et international des financements longs nécessaires à la réalisation des grands projets structurants dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie, de l'agro-industrie et du tourisme...
- Élaborer de nouveaux instruments financiers pour faciliter la mobilisation par le secteur privé de ressources de longue durée dans le cadre des partenariats avec le secteur public (mise en œuvre de mécanismes de co-investissement dans des sociétés d'économie mixte (SEM), utilisation de la garantie de l'État comme levier ou utilisation des institutions financières internationales pour accéder à des financements longs...)

Le coût total du Programme est estimé à 9 039 milliards de FCFA dont 7 086 milliards de FCFA pour 45 projets phares

Stratégie de mobilisation de la dette

Il s'agit de gérer la dette publique en maîtrisant les coûts et risques relatifs aux nouveaux financements et en maintenant un cadre d'endettement viable :

- Priorité aux financements intérieurs (y compris UEMOA) pour limiter le risque de change lié aux emprunts extérieurs
- Recours aux financements non traditionnels et aux marchés internationaux

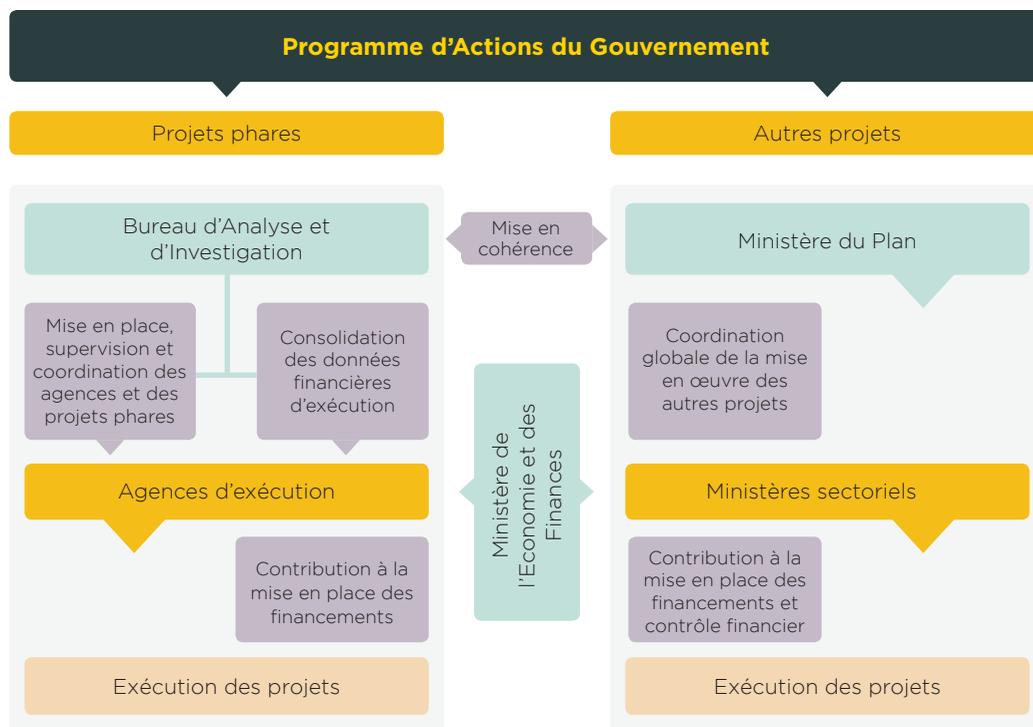
3.2 Mécanismes de mise en œuvre et de suivi

• Mécanismes d'exécution

Le Conseil des ministres donne les orientations générales de la mise en œuvre des projets et programmes du Programme d'Actions du Gouvernement.

Deux mécanismes distincts sont retenus pour la mise en œuvre des projets :

- La mise en œuvre des projets phares à travers des agences autonomes d'exécution
- La mise en œuvre des projets sectoriels à travers le système classique de gestion des projets





Mise en œuvre des projets phares

Compte tenu de l'ampleur des investissements, **des agences autonomes d'exécution seront créées** pour la mise en œuvre des projets relatifs aux Chantiers phares du Gouvernement. Cette option permet d'accroître les capacités d'absorption des investissements pour faciliter et accélérer la réalisation des projets.

Un système intégré de gestion des projets phares sera mis en place et soutenu par des procédures de gestion et de contrôle qui clarifieront les rôles et responsabilités des ministères sectoriels au regard des interventions des agences.

La coordination de la supervision des opérations placées sous la conduite des agences sera assurée par le Bureau d'Analyse et d'Investigation de la Présidence de la République (BAI). Le BAI est constitué d'un pôle d'expertises variées pour veiller à la qualité des réformes engagées, appuyer la mise en œuvre et faire le suivi de la gestion des projets phares, veiller au respect des arrangements convenus avec les Partenaires Techniques et Financiers, et accompagner la mise en route et le suivi des opérations de Partenariat Public-Privé.

Mise en œuvre des projets sectoriels

Les projets sectoriels seront mis en œuvre par les ministères concernés, à travers le système classique de gestion des projets. Ce système sera fluidifié, rationalisé et davantage sécurisé grâce aux réformes sur la gestion budgétaire axée sur les résultats, la professionnalisation des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics, le renforcement du contrôle budgétaire, la professionnalisation des corps de contrôle interne et externe de l'État et le renforcement de la transparence budgétaire, notamment à travers la promotion du contrôle citoyen de l'action publique. Pour certains projets spécifiques,

des agences de maîtrise d'ouvrage déléguée pourraient être sollicitées pour accélérer la mise en œuvre.

Le ministère chargé du Plan et du Développement assurera la supervision et la coordination globale de la mise en œuvre des projets sectoriels du Programme d'Actions du Gouvernement. Il veillera à la consolidation des éléments de suivi. L'unité de suivi des projets d'investissements au niveau du ministère en charge du Plan sera renforcée pour plus d'efficacité dans le pilotage.

Dispositions communes

Le ministère de l'Économie et des Finances sera responsable de la mobilisation et la mise à disposition des ressources nécessaires au financement du Programme d'Actions du Gouvernement.

La mise en œuvre des projets financés par les PTF sera assurée dans le respect des dispositions des conventions signées.

Les projets sectoriels seront mis en œuvre par les ministères concernés

3.3 Cadre de suivi et d'évaluation

• Composition et rôle des instances de suivi-évaluation

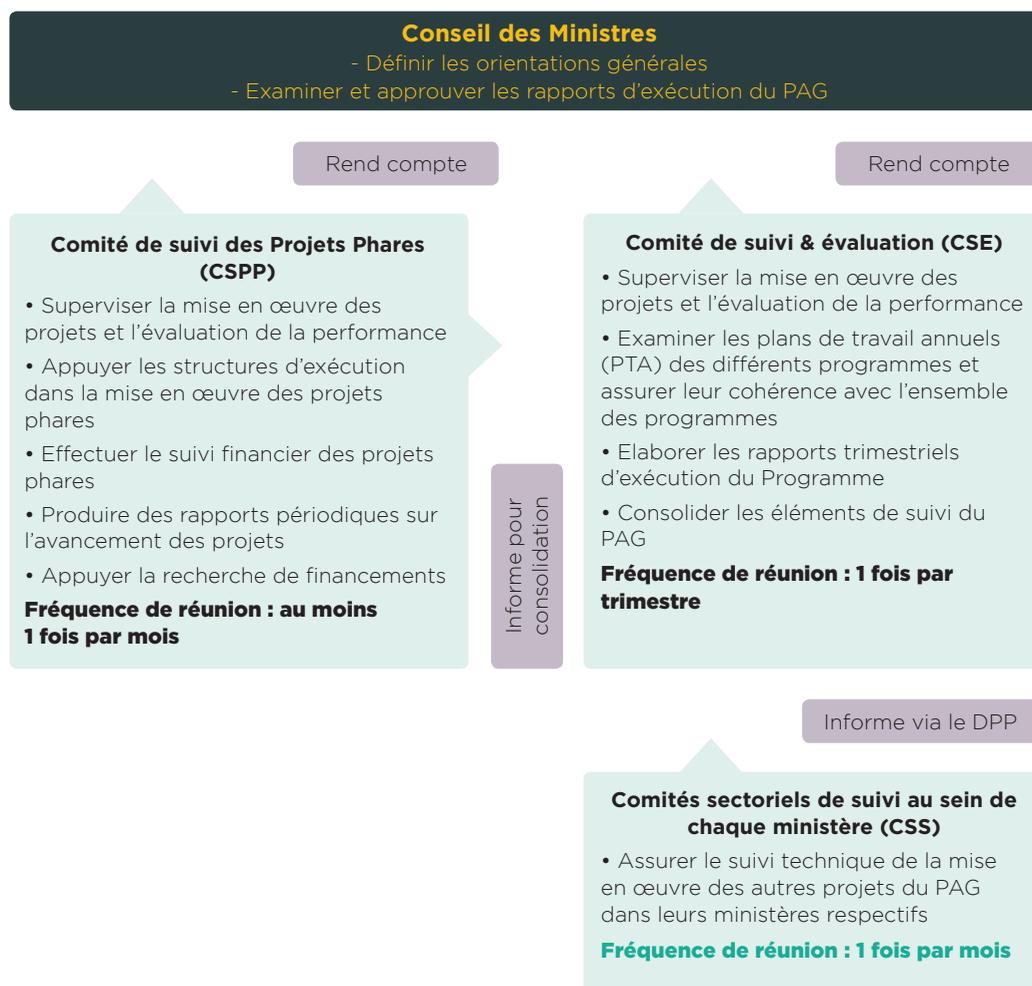
Le suivi de la mise en œuvre du Programme sera réalisé par les quatre organes ci-après : le Conseil des Ministres (CM) qui

donne les orientations générales, examine et approuve les rapports d'exécution, le Comité de Suivi et d'Évaluation (CSE), le Comité de suivi des Projets Phares (CSPP) et les Comités sectoriels de suivi (CSS).

• Composition des instances de suivi de l'exécution



• Rôles des instances de suivi de l'exécution



Conseil des ministres (CM)

Le Conseil des ministres définit les orientations générales du Programme d'Actions du Gouvernement, examine et approuve les rapports d'exécution.

Comité de suivi des Projets Phares (CSPP)

Le CSPP supervise et accompagne l'exécution des projets phares du quinquennat pour assurer leur réalisation effective. À cet effet, il est chargé de :

- Superviser la mise en œuvre des projets et l'évaluation de la performance
- Appuyer les structures d'exécution dans la mise en œuvre des projets phares
- Effectuer le suivi financier des projets phares
- Produire des rapports périodiques sur l'avancement des projets
- Appuyer la recherche de financements

Il est composé du :

- Président de la République
- Conseiller spécial du Président de la République
- Chargé de suivi des projets du BAI
- Ministre d'État, Secrétaire général du Gouvernement ou son représentant
- Ministre d'État, en charge du Plan ou son représentant
- Ministre de l'Économie et des Finances ou son représentant
- Ministres concernés par les projets phares ou leur représentant
- Il est présidé par le Président de la République et se réunit au moins une fois par mois. Le CSPP rend compte au Conseil des Ministres et informe le CSE des résultats de ses travaux

Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE)

Le CSE supervise et coordonne la mise en œuvre des projets sectoriels et veille à la consolidation des données d'exécution du Programme d'Actions du Gouvernement. À cet effet, il est chargé de :

- Superviser la mise en œuvre des projets et l'évaluation de la performance
- Examiner les plans de travail annuels (PTA) des différents projets et assurer leur cohérence avec l'ensemble du Programme
- Élaborer les rapports trimestriels d'exécution du Programme
- Consolider les éléments de suivi du Programme

Il est composé du collège suivant :

- DG Programmation et suivi des investissements publics
- DG Politiques de Développement
- DG Financement du Développement
- DG du Budget
- DG de la Caisse Autonome d'Amortissement
- DG INSAE
- Directeur de la Programmation et de la Prospective de chaque ministère

Il se réunit une fois par trimestre, rend compte au Conseil des ministres et est présidé par le ministre d'État chargé du Plan et du Développement.

Comités sectoriels de suivi (CSS)

Les CSS assurent le suivi technique de la mise en œuvre des autres projets du Programme d'Actions du Gouvernement dans leurs ministères respectifs.

Chaque Comité est présidé par le ministre du secteur concerné et est composé de :

- Directeur de la Programmation et de la Prospective (DPP) du ministère
- Coordonnateurs de projets au sein du ministère.

Il se réunit une fois par mois et informe le CSE via le Directeur de la programmation et de la prospective du ministère.

3.4 Risques et facteurs clés de succès de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement

Des facteurs (exogènes et endogènes) sont susceptibles d'impacter la réussite de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021.

• Principaux facteurs de risques

Le contexte international et régional

Le Bénin est aujourd'hui exposé à un certain nombre de chocs exogènes. En effet, les perspectives économiques mondiales et régionales, les fluctuations des termes de l'échange, notamment les cours des produits pétroliers et du coton, ainsi que la situation au Nigéria (ralentissement de la croissance, dépréciation du naira), sont autant d'éléments qui peuvent influencer sur la réussite de la mise en œuvre du Programme, en termes d'accès aux financements extérieurs, de ralentissement de la croissance économique, de performance de la balance commerciale, etc..

Cependant, l'option de la transformation structurelle de l'économie, à travers la concentration des efforts sur les réformes structurelles destinées à diversifier les activités économiques et les exportations, devrait permettre une meilleure résilience aux chocs exogènes.

Les aléas climatiques

Le Bénin est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques. Ainsi dans la zone sahélienne du Nord Bénin, les effets du changement climatique sont déjà perceptibles, avec la baisse des précipitations et ses conséquences sur les ressources en eau, les rendements agricoles et la sécurité alimentaire. Dans le Sud, les conditions météorologiques extrêmes entraînent des inondations et leurs corollaires de catastrophes sanitaires. Enfin, l'érosion côtière et la disparition progressive d'une partie du territoire national sont autant d'éléments de préoccupation.

Le Gouvernement a pris en compte dans son Programme d'Actions l'urgence de la problématique du changement climatique et la nécessité d'une approche globale portée notamment par le ministère Cadre de vie et Développement durable : assainissement pluvial de la ville de Cotonou, élaboration et mise en place de mesures d'adaptation, d'atténuation et de gestion des catastrophes (poursuite du projet Système d'Alerte Précoce (SAP-Bénin), du Programme d'Action Nationale pour l'Adaptation aux changements climatiques (PANA), du programme sous-régional d'aménagement du bassin du Niger...), soutien au développement des énergies renouvelables, mesures pour une meilleure gestion de la distribution d'eau et de son

recyclage, lutte contre l'érosion côtière avec la poursuite de la construction des épis de Siafato, projets de forêts galeries ainsi que des initiatives de reboisement et de reverdissement aux niveaux central et communal.

• Principaux facteurs clés de succès

La capacité de mobilisation des ressources financières

Le Bénin a fait le choix d'un scénario ambitieux de croissance inclusive et durable, dont la mise en œuvre nécessite un plan d'investissement massif de plus de 9 039 milliards de FCFA. Dans ce contexte, il est indispensable, entre autres, que les investissements structurants puissent bénéficier de financements longs à des coûts avantageux. Aussi, les ressources financières seront mobilisées de manière stratégique, d'une part en s'appuyant en priorité sur le secteur privé pour les investissements stratégiques productifs, avec un accompagnement fort de l'État et des PTF pour maximiser l'effet de levier du financement public et impulser une véritable dynamique de partenariat public - privé « gagnant-gagnant », et d'autre part grâce aux efforts de mobilisation budgétaire de l'État et l'appui des PTF pour accroître le volume des ressources propres et concessionnelles, qui seront destinées en priorité aux investissements non productifs de développement.

L'engagement politique pour créer un environnement favorable

La réussite du Programme d'Actions repose sur la capacité d'impulsion de l'État et un leadership affirmé. Aussi, en vue de créer les conditions favorables à la réalisation de cet ambitieux Programme, le Gouvernement engagera un programme accéléré de

réformes pour répondre aux exigences de performance induites par le Programme : modernisation de l'administration, assainissement de la gouvernance, amélioration du climat des affaires, mise en œuvre des PPP.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée sur la mise en place d'organes performants d'exécution, de suivi et d'évaluation. Ainsi des agences autonomes d'exécution, aux capacités en ressources humaines renforcées, seront créées pour la mise en œuvre des projets relatifs aux chantiers phares du Programme d'Actions du Gouvernement. Cette option permet d'accroître les capacités d'absorption des investissements pour faciliter et accélérer la réalisation des projets. La coordination de la supervision des opérations conduites par les agences sera assurée par le Bureau d'Analyse et d'Investigation de la Présidence de la République (BAI) qui veillera aussi à assurer la qualité et la célérité dans la mise en œuvre des réformes.

L'appropriation par tous du Programme d'Actions du Gouvernement

Il est critique pour la mise en œuvre du Programme d'obtenir et de conserver la confiance des partenaires et acteurs, ainsi que des populations bénéficiaires. À cet effet, une stratégie de communication basée sur la transparence et la démonstration des résultats sera élaborée pour favoriser la participation et l'adhésion du plus grand nombre, et garantir la responsabilisation et la reddition de comptes des principaux acteurs.







